

C-08-12-2025/05
Département
EURE
Arrondissement
EVREUX
Canton
CONCHES



Pour le Président
et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 15/12/2025

ID: 027-242700276-20251208-C08122025_05-DE

S2LOW

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	44
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	32
Date de Convocation :	01/12/2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Huit Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président,

Mesdames Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Danielle JEANNE, Sandrine BLONDEAU, Nielle GAUTHIER, Elise COUTURIER, Jeannick LAPEYRONNIE,

Messieurs David SIMONNET, Didier MABIRE, Thierry PINARD, Denis CAVELIER, Olivier RIOULT, Denis LEBLOND, Gérard THEBAUD, Bruno FRICHOT, Hubert LAMY, Christophe DUFLOT, Marc GARREAUD, Jean-Daniel GUITTON, Jean-Claude DUFOSSY, Ghislain HOMO, Christophe CAPELLE, Thierry LOTHON, Didier BAGOT, Marcel SAPOWICZ, Jacques HAPDEY, Max RONGRAIS, Dany BOUVET

Monsieur Nicolas MARTIN représentant Monsieur Stéphane GUERIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mesdames Agnès TREGOUET, Christine CHEHU, Laurence CLERET, Sophie JEHENNE

Messieurs Christian GOBERT, Jean-Jacques CHEVALIER, Jérôme BRUXELLE, Serge BOURLIER, Philippe LEFORT, Bruno LEVEQUE, Jacques FAUVEL, Gérard MORIN

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

Objet : STRATEGIE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

Monsieur Marcel SAPOWICZ rappelle qu'au regard des enjeux de protection de la ressource en eau potable, en lien avec les programmes d'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Communautaire par délibération en date du 27 Septembre 2021 avait arrêté une stratégie de protection pour la période 2021-2024/2025.

Il apparaît nécessaire de redéfinir les enjeux prioritaires et les actions à mettre en œuvre pour la période 2026-2030, au vu des problématiques qualitatives et quantitatives qui ressortent de l'étude de révision de la stratégie eau potable confiée aux Bureaux CAD'EN et BFIE.

Les enjeux se déclinent autour de plusieurs axes :

① VOLET QUALITATIF

- Poursuite de la connaissance des forages et de leur nappe
- Protection renforcée du captage de La Noé
- Délimitation BAC La Croisille et Maison Verte
- Etude BAC Volet Agro de la Croisille
- Amélioration de la connaissance de la qualité de l'eau et des captages
- Amélioration des connaissances du territoire (drainages, bâtoires)
- PGSS Ressource
- Mise en place des prescriptions des périmètres de protection

② VOLET QUANTITATIF

- Réduction des fuites sur les réseaux de production et alimentation
- Amélioration de la relève des volumes consommés et perdus chez les abonnés
- Sobriété auprès des consommateurs
- Réduction auprès de gros consommateurs, HLM et bâtiments publics
- Mise en place de réserves d'eaux pluviales

③ AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU

- Focus La Croisille
- Raisonnement des intrants
- Poursuite de l'animation agricole et des actions

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Approuvent** la stratégie de protection de la ressource en eau pour la période 2026-2030 telle qu'exposée et détaillée dans le rapport joint.

↳ **Autorisent** Monsieur Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Marcel SAPOWICZ, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Conches, le Onze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq





Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Version 28 novembre 2025

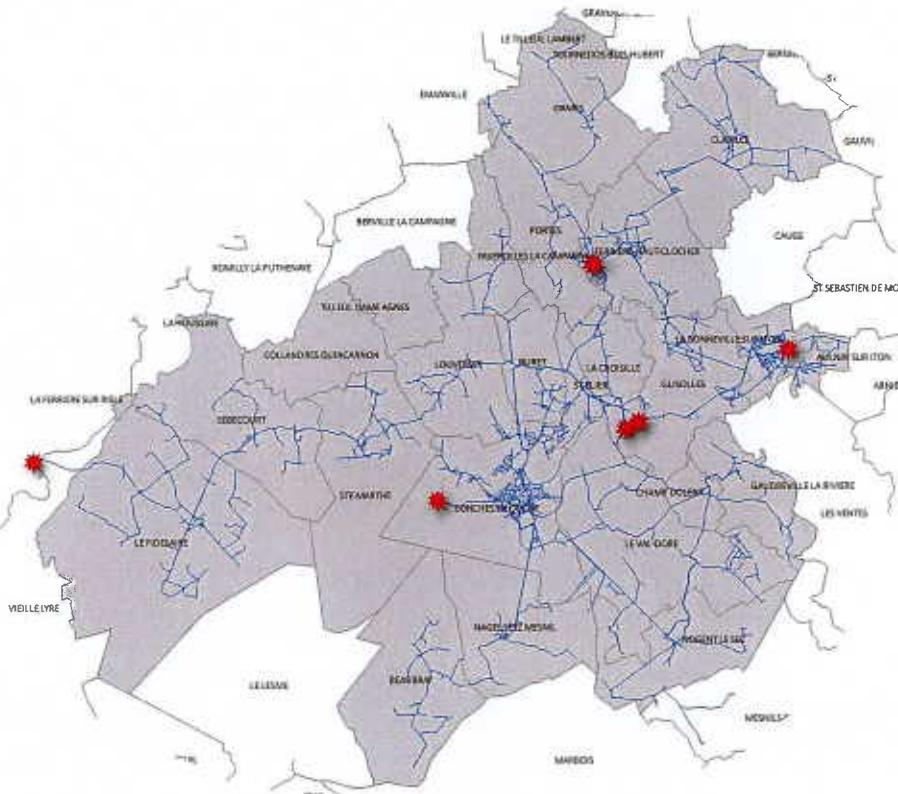
S2LOW

Publié le 15/12/2025

ID : 027-242700276-20251208-C08122025_05-DE



STRATEGIE DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE 2026-2030



Novembre 2025

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 15/12/2025

ID : 027-242700276-20251208-C08122025_05-DE

Document à l'avanture 2025

Slow

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
1. CARTE D'IDENTITE.....	6
2. ENJEUX DE LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE	14
2.1. Classification des captages	14
2.2. Captage de Maison Verte	16
2.3. Captage de La Noé	20
2.4. Captages de La Croisille	24
2.5. Captage de Bois Morin	27
2.6. Captage de Champignolles	29
2.7. Etat d'avancement des DUP	29
2.8. Diagnostic des ouvrages	29
3. OBJECTIFS DE QUALITE D'EAU VISES.....	30
3.1. Objectif Nitrate	30
3.2. Objectif « Produits phytosanitaires »	31
3.3. Méthode	31
4. ACTIONS ET OBJECTIFS OPERATIONNELS	32
5. IDENTIFICATION DES MOYENS D'ACTIONS.....	37
5.1. Moyens d'actions	37
5.1.1 - Moyens d'animations	37
5.1.2 - Moyens pour les actions externes	37
5.2. Budget	38
5.3. Impact sur le prix de l'eau	38
6. VALIDATION.....	39

PREAMBULE

La Communauté de Communes du Pays de Conches assure la compétence eau potable (production et distribution) sur l'ensemble de son territoire et a pour objectif de produire et de délivrer de l'eau potable à l'ensembles de abonnés.

Cette intercommunalité accueille 18 262 habitants répartis sur 25 communes sur une superficie de 262,4 km² soit une densité de 70 habitants par km².

La Communauté de Communes dispose de 5 sites de prélèvement d'eaux souterraines :

- Forage de Maisons Verte à Conches en Ouche
- Forage de La Croisille (2 forages)
- Forage de La Noé à La Bonneville sur Iton
- Forage de Bois Morin à Ferrières Haut Clocher
- Forage de Champignolles

Ces eaux brutes ne disposent pas d'une qualité d'eau égale certaines présentent des concentrations élevées en nitrates et pesticides, dépassant occasionnellement les normes en vigueur.

Face à ces problèmes de qualité, des actions préventives de protection de la ressource sont menées depuis plusieurs années sur les captages de Bois Morin (commune de Ferrières Haut Clocher) et de La Noé (commune de La Bonneville sur Iton).

En effet, des études de bassins d'alimentation de captage hydrogéologique et agricole ont été menées. Des arrêtés préfectoraux définissant des programmes d'actions ont été émis en 2013 et 2018 pour ces deux captages.

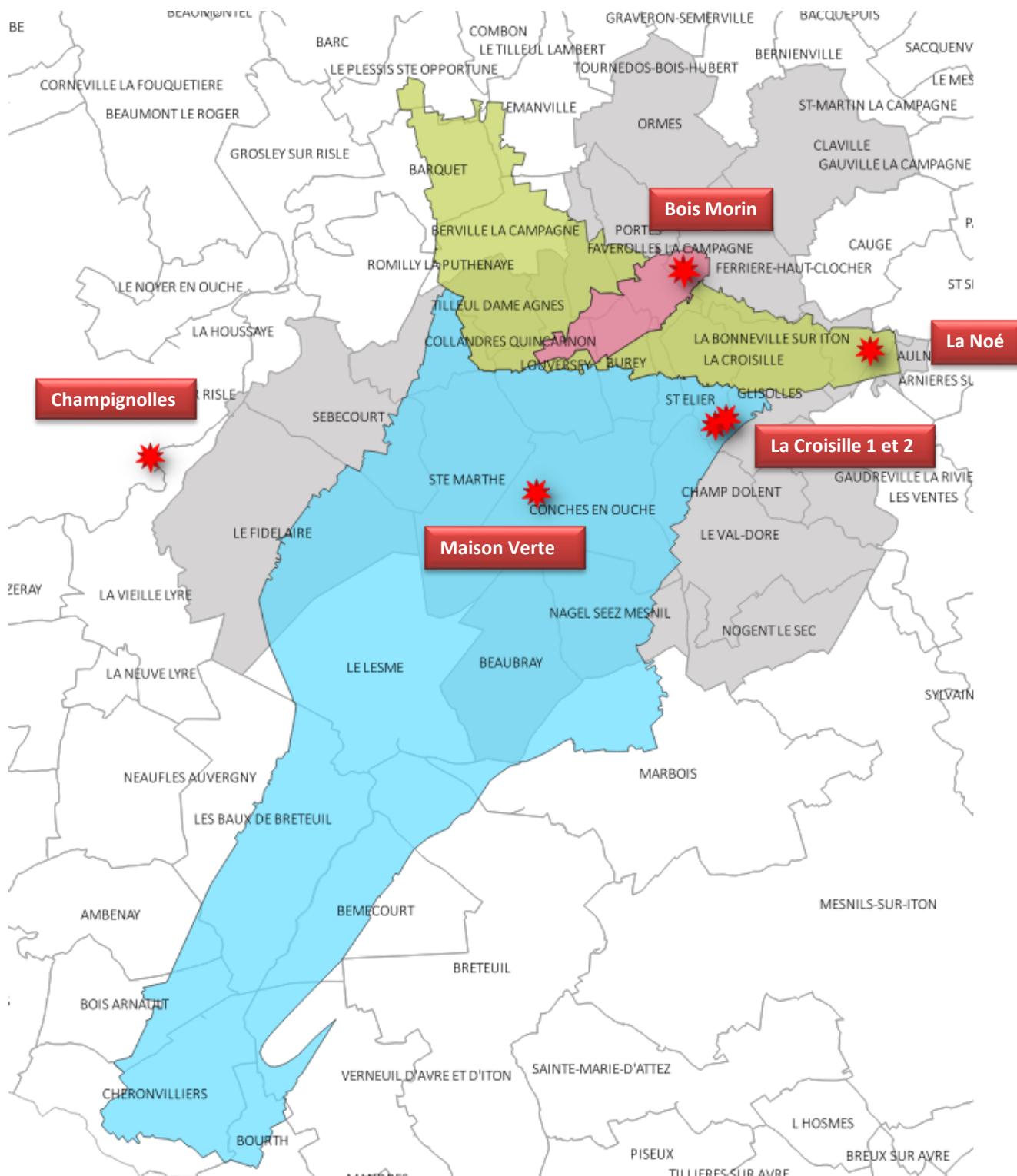
Dans ce cadre et en partenariat avec l'AESN, une cellule d'animation avait été mise en place en régie à partir de 2014. Depuis 2022, l'animation a été confiée à la chambre d'agriculture. Cette cellule d'animation assure la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions sur les deux bassins d'alimentation concernés.

La Communauté de Communes a adopté une première stratégie de protection de la ressource en eau sur son territoire pour la période 2021-2024. Elle en propose aujourd'hui une version actualisée, couvrant la période 2026-2030.

Cette nouvelle stratégie concrétise et développe les engagements de la Communauté de Communes en faveur de la préservation des ressources en eau sur son territoire. Elle fixe les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs entre 2026 et 2030.

Carte du Territoire communautaire :

Cette carte présente en gris les communes de la Communauté de Communes et en couleur les bassins d'alimentation de captage par définis par arrêté préfectoral en octobre 2025.



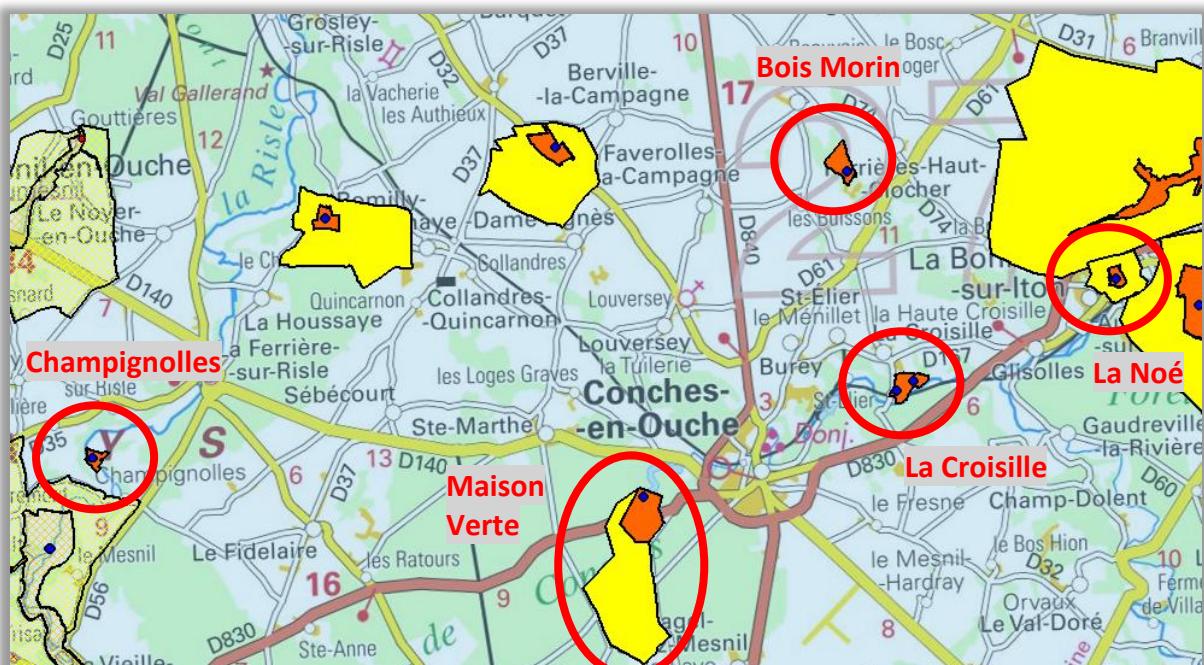
1. CARTE D'IDENTITE

Le service délivre de l'eau potable à 22 de ses 25 communes, les communes de Collandres-Quincarnon, Tilleul Dame Agnès et La Ferrière sur Risle étant alimentées par le SAEP de la Vallée de la Risle.

1.1 Données générales

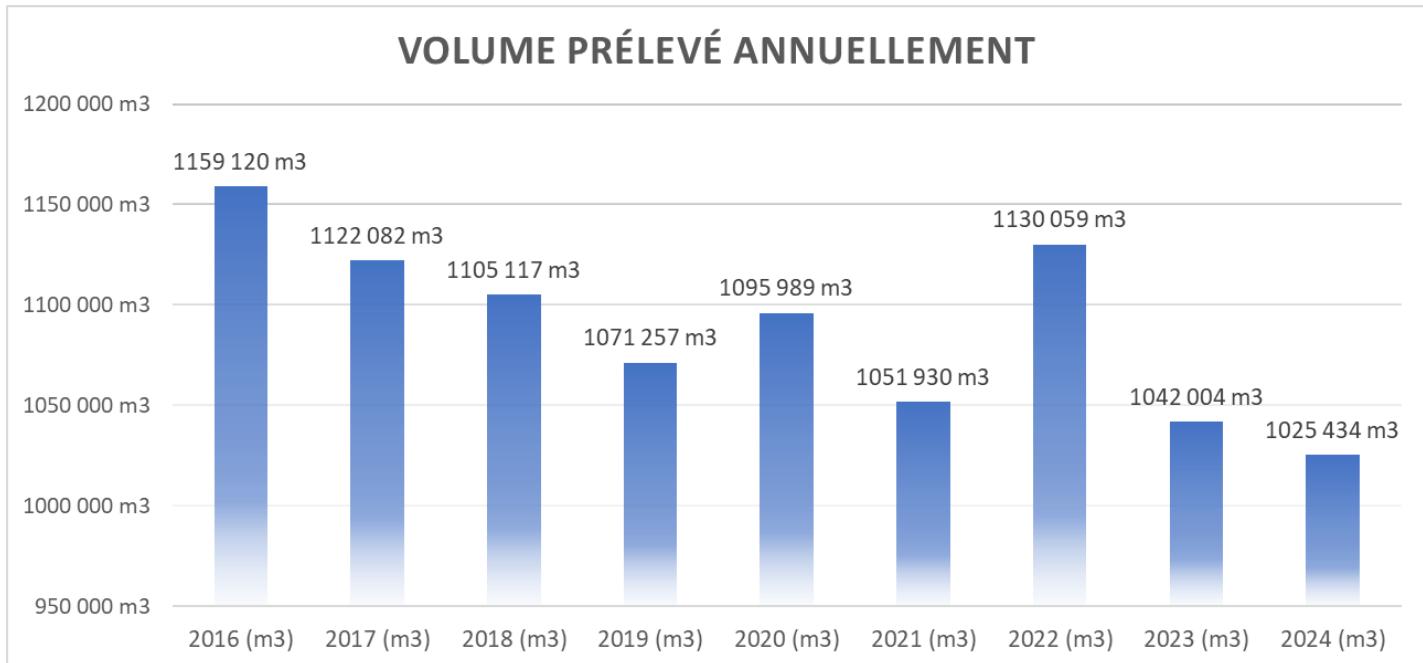
La Communauté de Communes en quelques chiffres (2024) :

- 8 531 abonnés
- 442 km de réseau
- 1 022 359 m³ prélevés
- 838 573 m³ vendus
- 76,3 % de rendement net
- 11 réservoirs
- 4 sites de production en service :
 - Forage de Maisons Verte (Commune de Conches en Ouche)
 - Forage de La Croisille (2 forages) (Commune de La Croisille)
 - Forage de La Noé (Commune de La Bonneville sur Iton)
 - Forage de Bois Morin (Commune de Ferrières Haut Clocher)
- 1 site de production à l'arrêt :
 - Forage de Champignolles (Commune de Mesnil en Ouche)



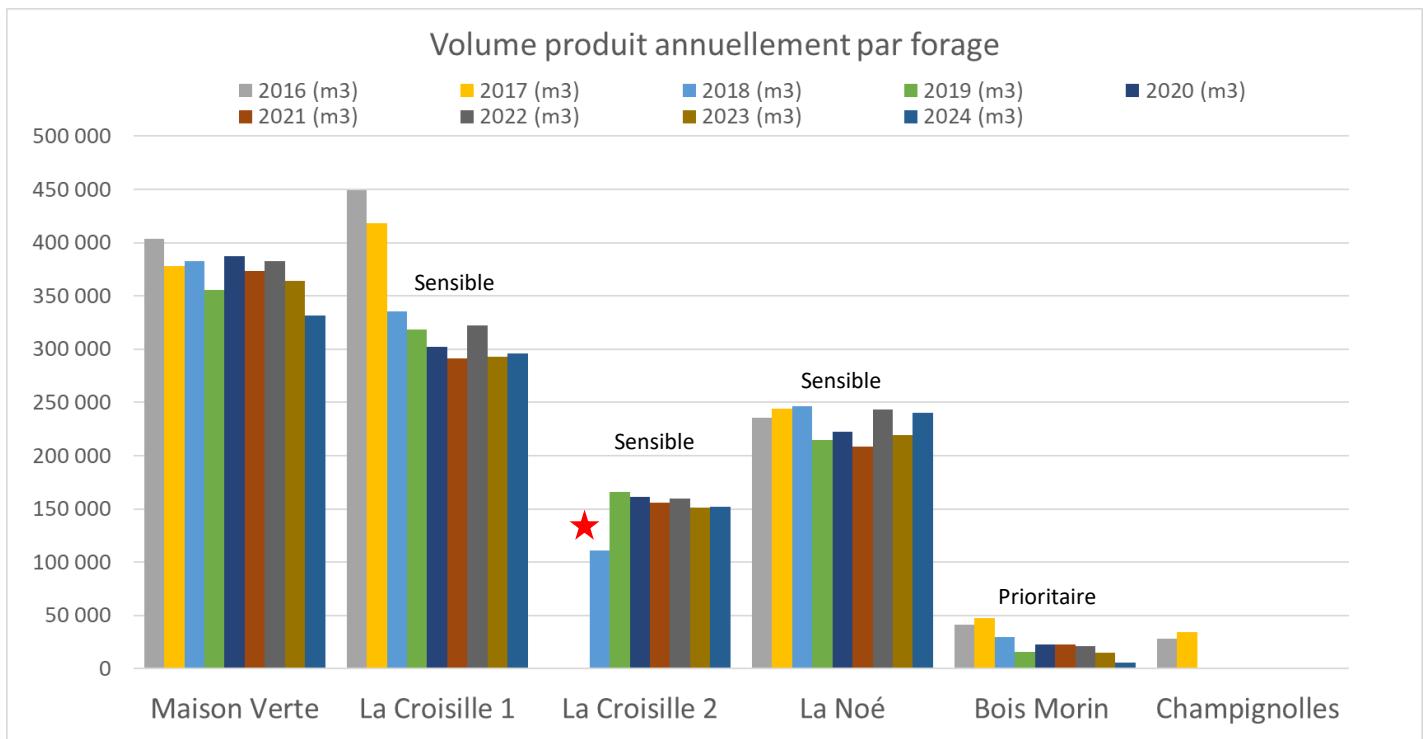
1.2 Données de production

La Communauté de Communes produit plus d'un 1 000 000 m³ par an :



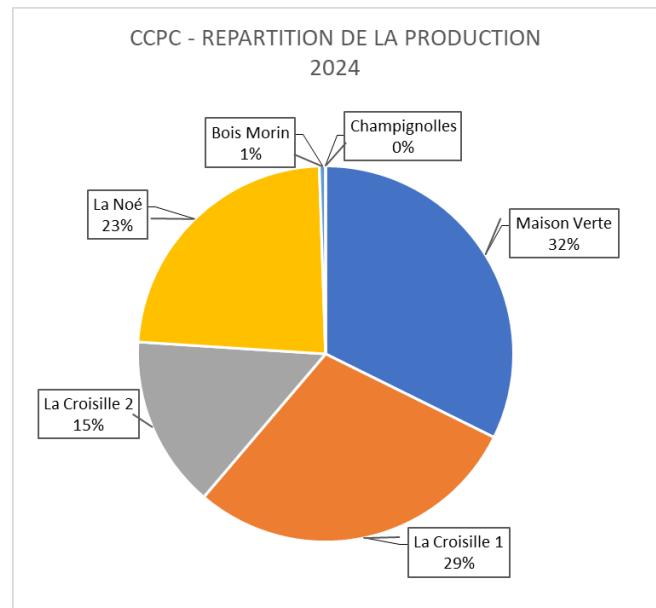
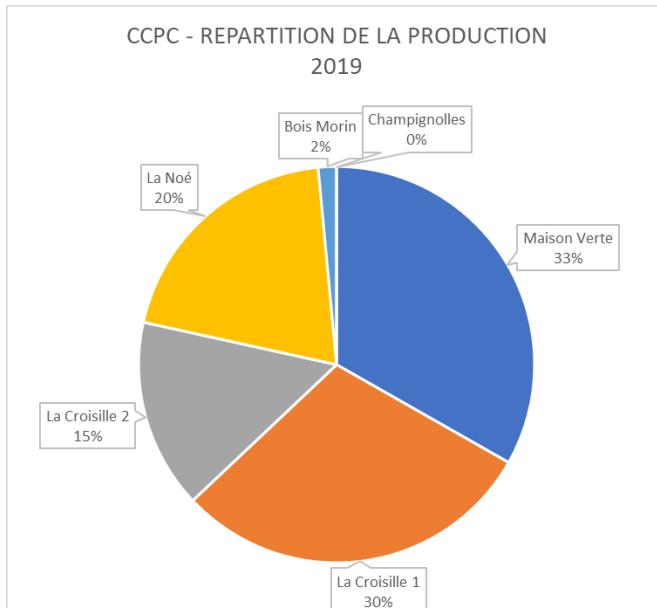
Depuis 2016, les volumes sont en baisse grâce notamment à la réduction des fuites et à la baisse de consommation des abonnés.

Les volumes par forage sont représentés ci-après :

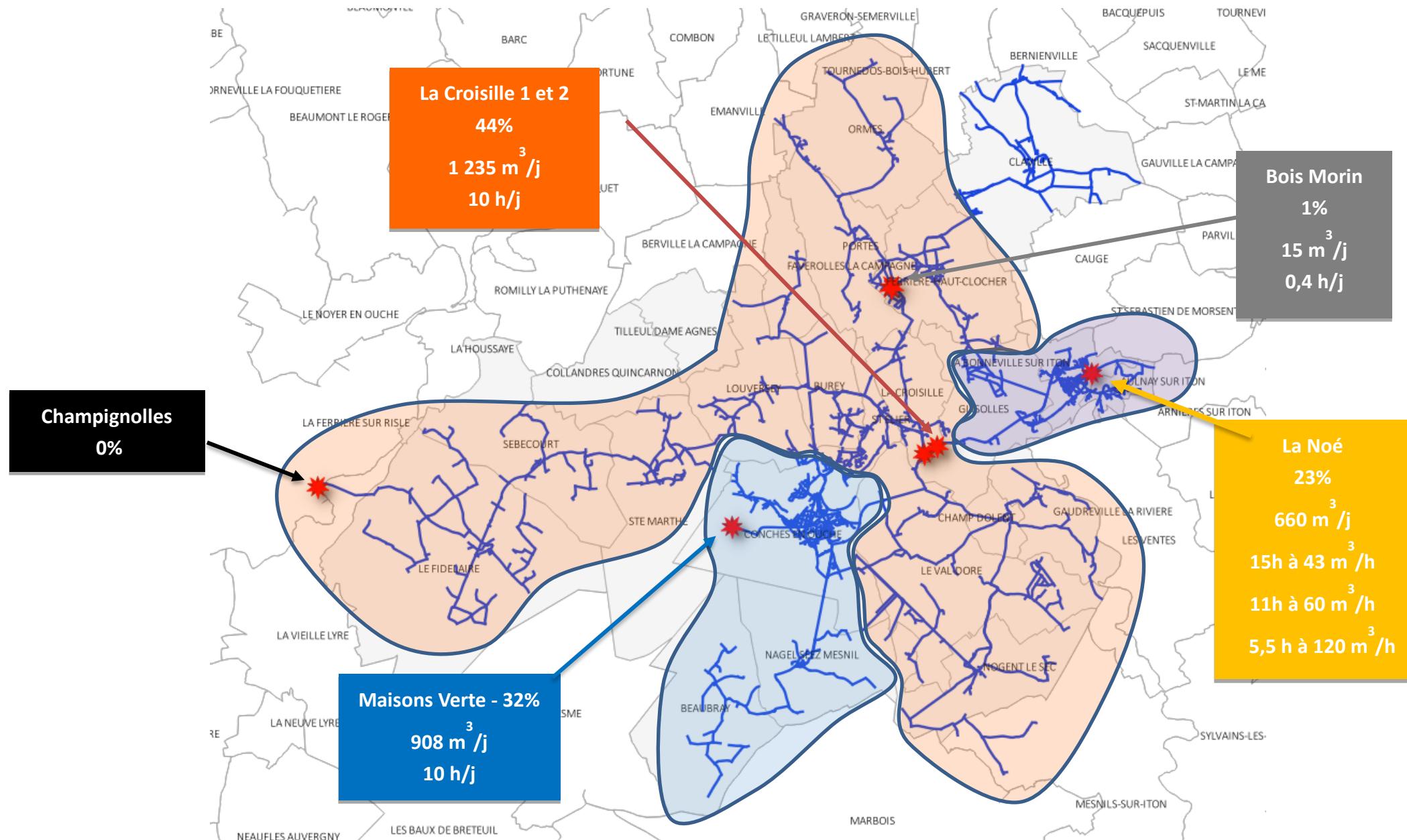


★ *Mise en service du captage de La Croisille 2 en 2018*

La répartition des productions par forage est présentée ci-dessous :



La carte ci-après représente les différentes UDI alimentées par les forages de la Communauté de Communes :



Fonctionnement du réseau

L'alimentation en eau de la CCPC repose actuellement sur 3 ressources principales :

- Le captage de Maison Verte (Conches),
- Les captages de la Croisille 1 et 2,
- Le captage de la Noé (La Bonneville sur Iton).

Ces ressources sont complétées par :

- Un captage à Bois Morin qui est utilisé à très faible débit car il produit une eau chargée en nitrates et en pesticides. Celui-ci sera prochainement mis à l'arrêt pour la distribution en eau potable.
- Un achat d'eau pour la commune de Claville (Evreux Portes de Normandie (EPN) et SERPN en secours),
- Un achat d'eau en secours à EPN sur le secteur de la Bonneville (potentiel de 1000 m³/j),
- Un captage à Champignolles qui est à l'arrêt depuis quelques années en raison de travaux de réhabilitation à faire qui vont le conduire à un abandon total.

Le réseau de la Communauté de Communes du Pays de Conches est réparti en 3 zones d'alimentation :

- Zone urbaine Conches en Ouche :

Cette zone est alimentée par le captage de Maison Verte. L'eau est dirigée en refoulement sur le site du Châtaignier où l'eau est traitée pour la turbidité via une unité de traitement mobile. L'eau traitée est ensuite envoyée dans le château d'eau des Châtaigniers qui constitue le réservoir de tête de ce secteur. Via la reprise du cimetière, le réseau de Conches alimente le château Breuil Poignard (30% du volume de Maison Verte). Le réservoir de Châtaigniers alimente ensuite le château d'eau de Valeuil via une station de reprise puis de Beaubray.

- Zone rurale :

Cette zone est alimentée par les deux captages de La Croisille (1 et 2). Au nord, les forages alimentent une bâche de 500 m³. Puis une station de reprise permet d'alimenter deux directions :

- o Vers le château d'eau de Nogent le Roi en alimentant permanence et vers le château d'eau de Valeuil pour un secours du forage Maison Verte.
- o Vers le château d'eau de Breuil Poignard qui constitue le réservoir de tête. Ce dernier est également alimenté par le secteur de Conches (pour environ 16% du secteur).

Le réservoir de Breuil Poignard dessert actuellement toute la partie Ouest de la CCPC (en remplissant le réservoir du Fidelaire) ainsi que le Nord (en remplissant le réservoir de Ferrières Haut Clocher).

- Zone urbaine La Bonneville-sur-Iton :

Cette zone située à l'Est est alimentée par le forage de La Noé qui alimente en refoulement/distribution le réservoir semi-enterré de la Bonneville-sur-Iton.

Cette zone est sécurisée par une interconnexion de secours réalisée avec EPN depuis le réseau de Saint Sébastien permettant un apport de 1000 m³/j.

Enfin la commune de Claville est complètement indépendante des ressources de la communauté de communes. En effet, le réservoir semi-enterré de Claville qui dessert la commune homonyme est alimenté par des interconnexions avec deux syndicats voisins (SERPN et Evreux).

1.3 Rendement du réseau

Rendement du réseau :

Le tableau ci-après présente l'historique du rendement global du réseau de 2019 à 2024 :

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume prélevé/imports	1 191 988	1 224 268	1 193 508	1 238 749	1 135 548	1 124 867
Volume vendu	881 971	841 384	878 355	856 497	852 829	784 492
Rendement brut	74%	69%	74%	69%	75%	70%
Volume sans comptage	2054	2120	2183	2330	937	1797
Volume de service	7976	9731	12735	12667	10890	10 564
Besoins usines	34413	14602	2452	2452	3065	3075
Rendement net	78%	71%	75%	71%	76%	71%

Détail des volumes prélevés et achetés par la CCPC :

En intégrant les volumes achetés pour les quelques hameaux écartés du réseau principal du réseau, le volume produit pour la Communauté de Communes était de **1 191 988 m³** en **2019**.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Somme prélèvements des forages (m ³)	1071257	1110591	1051930	1130059	1042004	1025434
Imports d'eau (m ³)	120 731	113 677	140 578	108 690	93 544	99 433
Total	1 191 988	1 224 268	1 193 508	1 238 749	1 135 548	1 124 867

1.4 Objectif 2030

L'objectif fixé par l'AESN est de réduire de 14% les prélèvements effectués en 2019 en 2030. Il serait donc nécessaire de passer sous la barre des 1 025 110 m³ prélevés en 2030. Cela représente une baisse 166 878 m³ par rapport à 2019.

A fin 2024, la baisse était de 67 121 m³ représentant une baisse de 5,6 %.

1.5 Traitement

La Communauté de Communes du Pays de Conches dispose d'une unique usine traitement de la turbidité sur le captage. Pour les autres captages, seule une chloration au chlore gazeux est présente.

La Communauté de Communes s'engage dans la construction d'usine de traitement pour les captages de Maison Verte et La Croisille :

- Maison Verte (Conches en Ouche) : Traitement de la turbidité et des pesticides
- La Croisille 1 et 2 (La Croisille) : Traitement des nitrates et des pesticides.

1.6 Gros consommateurs

La répartition des consommations est présentée graphiquement.

Classe de consommateurs (m ³ /an)	Nb abonnés	Volume consommé en m ³ /an
-	425	-
0	289	-
1-10	508	2729
10-20	501	8042
20-50	2037	72851
50-100	2858	210 934
100-200	1917	257162
200-500	323	89650
500-1000	60	41957
1000-2000	20	25847
2000 - 5000	8	24 837
>5000	4	27 629
Total	761 638	

Il y a peu de gros consommateurs. Parmi eux, il est possible de distinguer diverses catégories :

- Agricoles
- Bâtiments collectifs publics : Mairies, piscine, collège
- Bâtiments collectifs privés : résidences privées, Ehpad
- Professionnels (Intermarché, village équestre, McDo)
- Particuliers

Les volumes enjeu représente environ 10 % du volume total.

La répartition par catégorie des gros consommateurs est présentée ci-dessous :

Catégories	Nb abonnés	% nb abonnés	Volume conso (m ³)
Agricole	4	12,12%	5 514
Bâtiments collectifs publics	4	12,12%	10 058**
Bâtiments collectifs privés	5	15,15%	20 354*
Camping	1	3,03%	1 058
Commerces	2	6,06%	5 382
Elevages	4	12,12%	4 823
Particuliers	13	39,39%	32 817
Total	33	100%	80 006

1.7 Tarification

La Communauté de Communes procède à une tarification progressive depuis de nombreuses années et réfléchie à la mise en place d'une tarification sociale.

Hors taxes diverses, le prix de l'eau potable de la Communauté de Communes en 2025 est le suivant :

- Part variable :
 - 1 à 90 m³ = 0,86 €/m³
 - 91 à 400 m³ = 1,45 €/m³
 - > 400 m³ = 1,61 €/m³
- Part fixe : 65,96 € / an

Soit un coût moyen de 1,54 €/m³ pour une facture de 120 m³.

1.8 PGSSE

L'arrêté du 3 janvier 2023 « relatif au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau réalisé de la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution » précise que la mise en place d'un PGSSE est obligatoire. Il se compose de deux parties :

- Partie Production / distribution : La Communauté de Communes a réalisé en 2023 son PGSSE « Production / Distribution ».
- Partie Zone de captages : Le PGSSE existant ne prend pas en compte cette partie qui doit encore être précisée par des directives de l'état.

Art. 6. – Les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau liés à la zone de captage sont élaborés et adoptés avant le 12 juillet 2027.

Les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau liés à la production et à la distribution sont élaborés et adoptés avant le 12 janvier 2029. Toute personne responsable de la production ou de la distribution d'eau met à jour le plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau en tant que de besoin et au minimum tous les 6 ans. Cette mise à jour est motivée notamment par des modifications intervenues sur la filière de production et/ou sur le réseau de distribution ou par des évolutions des risques. La révision du périmètre de la zone de captage et les résultats de l'évaluation du plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau suite notamment à des incidents ou dysfonctionnement doivent également conduire à une mise à jour du plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau.

2. ENJEUX DE LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE

Face à la dégradation constatée de la qualité des eaux brutes, les instances françaises ont classé certains captages comme prioritaires ou sensibles.

2.1. Classification des captages

Sur le territoire de la Communauté de Communes, selon le SDAGE 2022/2027, quatre captages sont classés sensible ou prioritaire :

Captage prioritaire au titre du Grenelle de l'Environnement :

- Forage de Bois Morin

Captage sensible :

- Forage de La Noé
- Forage de La Croisille (2 forages)

Captage sans classement :

- Forage de Maisons Verte à Conches en Ouche
- Forage de Champignolles

Le tableau ci-dessous présente quelques données générales sur chaque captage :

Tableau des données générales par captage :

	Forage de Maison Verte	Forage de La Croisille 1	Forage de La Croisille 2	Forage de La Noé	Forage de Bois Morin	Forage de Champignolles
Commune d'implantation	Conches en Ouche	La Croisille	La Croisille	La Bonneville sur Iton	Ferrière Haut Clocher	Mesnil en Ouche
Code BSS	BSS000MRVF 01793X0035	BSS000LBUC 01497X0029	BSS000LBUL 01497X0037	BSS000LBUR 01498X0001	BSS000LBTH 01497X0010	BSS000LBPC 01495X0002
Masse d'eau	Craie altérée du Neubourg-Iton-Plaine de Saint André FRHG211	Craie du Lieuvin-Ouche - bassin versant de la Risle FRHG212				
Date de la DUP	22/08/1989 - PP 04/12/2015 - Prélvt	14/10/2016		08/09/1998	14/10/2016	14/10/2016
Date arrêté de prélèvement		09/01/2025				/
AAC	BAC gigogne du BAC La Croisille En cours de délimitation	AAC (Révision de la délimitation en cours)		Arrêtés programme action 6 août 2024	Arrêtés programme action 6 août 2024	/
Classement SDAGE 2022-2027	Aucun Classement	Sensible	Sensible	Sensible	Prioritaire	Aucun Classement
Débit Equipement Forage	90 m3/h	85 m3/h	40 m3/h	43 m3/h	23 m3/h	35 m3/h
Débit autorisé DUP	100 m3/h	100 m3/h	40 m3/h	60 m3/h	10 m3/h	/
Volume journalier de pointe indicatif	2 000 m3/j (pointe)	2000 m3/j	800 m3/j	1 000 m3/j	150 m3/j	550 m3/j
Volume autorisé annuel m3/an Arrêté du 09 janvier 2025		1 150 000 m3/an				/
Volume maximal potentiel / Q équipé	657 000 m3/an	620 500 m3/an	292 000 m3/an	313 900 m3/an	73 000 m3/an	255 500 m3/an
Volume produit 2024 m3/j	331 445 m3/an	296 351 m3/an	151 684 m3/an	240 494 m3/an	5 460 m3/an	0 m3/an
Volume produit 2024 / an		1 025 434 m3/an				
% d'utilisation / arrêté de prélèvement		89%				/
% d'utilisation / potentiel sur 20h	50%	48%	52%	77%	7%	/

2.2. Captage de Maison Verte

Situé sur la commune de Conches en Ouche, ce captage alimente près de 32% de la CCPC. Au titre du Sdage 2022/2027, il n'est pas classé : ni sensible ni prioritaire.

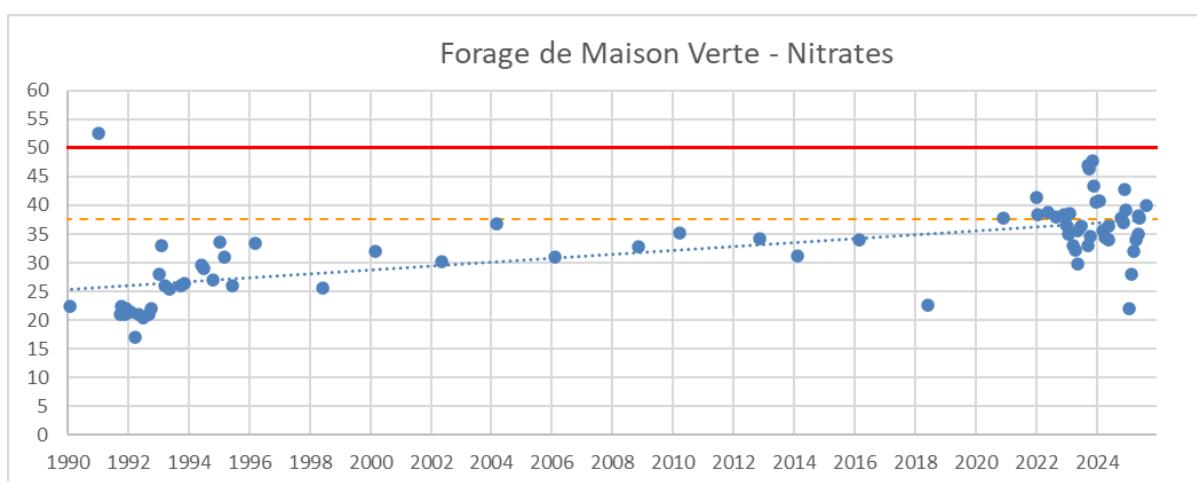
2.2.1 Qualité d'eau :

Un suivi renforcé de la qualité de l'eau a été mis en place à compter de fin 2022.

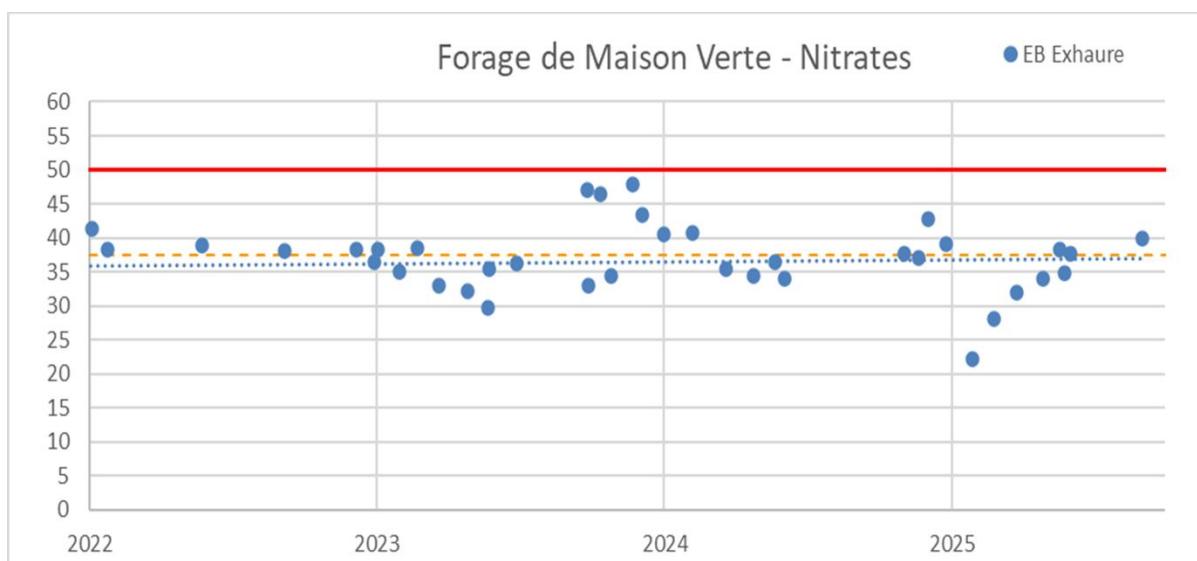
NITRATES

Jusqu'en 2022, les teneurs en nitrate se maintenaient en dessous des 37,5 mg/l, défini comme étant un seuil d'actions renforcées. Depuis trois ans, ce seuil est régulièrement dépassé et, fin 2023, plusieurs valeurs ont même dépassé 45 mg/L.

Données Nitrates ARS + Suivi Renforcé :

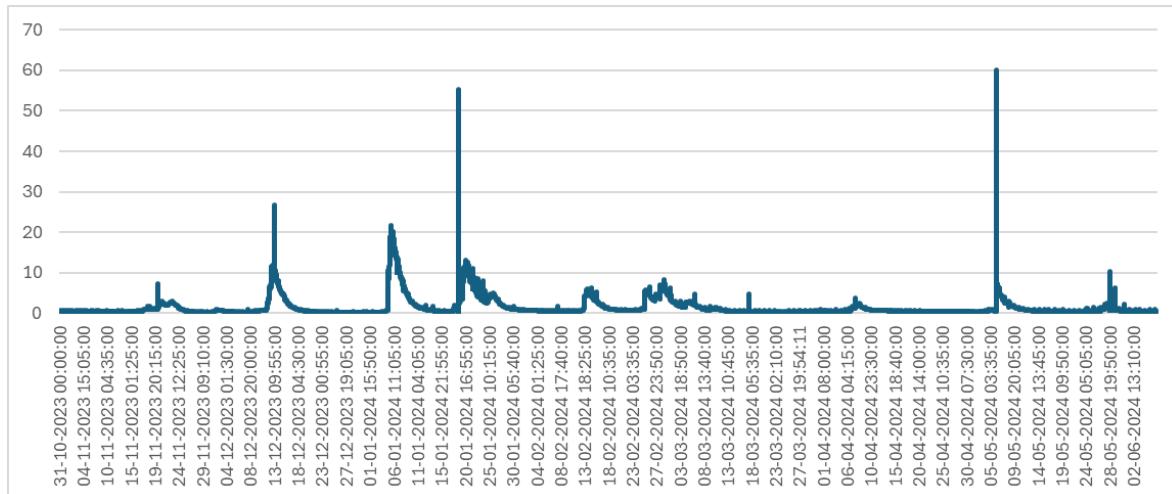


La courbe ci-dessous zoomé sur la période 2022 - 2025 :



TURBIDITE

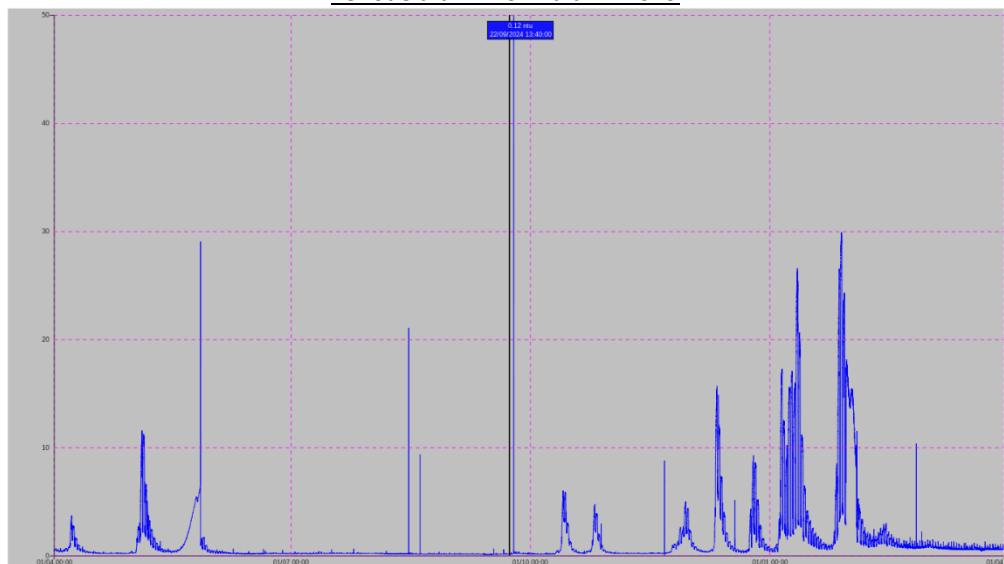
Ce captage présente à certaines périodes de l'année des teneurs élevées en turbidité. Une unité de traitement mobile de la turbidité est en service et traite l'eau toute l'année. Elle est implantée sur le site des Châtaigniers est enregistrée en continu. La chronique suivante se déroule sur octobre 2023 à juin 2024. On a l'évolution suivante :



La turbidité est habituellement conforme à la norme de 1 NTU en sortie de forage mais des pics à 20 NTU surviennent de façon ponctuelle avec parfois des pics à 60 NTU de courte durée.

Ces pics importants sont souvent liés aux périodes de fortes pluviométries.

Période d'avril 2024 à avril 2025



Le maître d'œuvre devra analyser l'ensemble des chroniques existantes mises à sa disposition pour proposer la filière de traitement la plus adaptée.

PESTICIDES

Le suivi renforcé mis en place depuis fin 2022 a mis en évidence un cocktail important de pesticides et particulièrement lors des périodes pluvieuses.

MAISON VERTE

	Classement Métabolite	LQ	29/12/2022	30/01/2023	22/02/2023	22/03/2023	28/04/2023	25/05/2023	29/06/2023	28/09/2023	27/10/2023	23/11/2023	22/03/2024	25/04/2024	23/05/2024	04/11/2024	21/11/2024	26/12/2024	30/01/2025	26/02/2025	26/03/2025	29/04/2025	26/05/2025		
Atrazine	/	0,002	0,004	0,004	0,004	0,004	0,004	0,003	0,002	0,003	0,003	0,002	<0,002	<0,002	0,002	0,003	0,002	0,002	<0,002	<0,002	<0,002	0,002	0,002		
Atrazine-2-hydroxy																									
Atrazine-déséthyl-déisopropyl		<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	0,06	0,06	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,04		
Desethyl-atrazine	/	0,002	0,02	0,022	0,019	0,018	0,019	0,015	0,016	0,004	0,018	0,014	0,013	0,013	0,013	0,017	0,016	0,01	0,003	0,009	0,011	0,014	0,014		
Simazine		<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,003	<0,003		
Terbutylazaine 2-hydroxy	/	<0,005	<0,005	0,008	<0,005	0,007	<0,005	0,006	0,007	0,007	0,021	0,012	0,014	0,014	0,009	0,009	0,017	0,022	0,013	0,012	0,01	0,009			
Flufenacet		<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,003	<0,003		
Flufenacet ESA	/	<0,002	<0,001	<0,000	<0,001	<0,002	<0,003	<0,004	<0,005	<0,005	0,646	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	0,377	0,81	0,033	0,007	<0,005	<0,005			
Flufenacet OXA	/	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	0,114	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	0,04	0,141	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005		
Propyzamide																				0,307	0,149		<0,005	<0,006	
Chlortoluron		<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	0,014	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	0,002	0,081	0,112	0,011	0,002	<0,002	<0,002			
Métazahlaclore		<0,003	<0,003	<0,003	<0,003	<0,003	<0,003	<0,003	<0,003	<0,003	0,003	0,05	0,05	<0,003	<0,003	<0,003	0,003	<0,003	<0,003	<0,003	<0,003	<0,003			
Boscalide																				0,002	<0,002	<0,002	<0,002		
Chlorthalonsulfonic acid, R 4178	PERTINENT	0,19	0,19	0,19	0,18	0,18	0,21	0,2	<0,02	0,21	0,14	on command	on command	on command	0,2	0,23	0,16	0,07	0,18	0,17	0,17	0,16			
Chloridazone-desphenyl	PERTINENT	0,05	0,06	0,06	0,06	0,05	0,08	0,05	0,07	<0,05	0,06	<0,05	0,06	0,06	0,07	0,07	0,07	0,02	<0,05	0,06	0,05	0,06	0,05		
Chloridazone-methyl-desphenyl	PERTINENT	0,02	<0,02	0,02	<0,02	0,02	0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,003	<0,02	0,02	0,02	0,03	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,02	<0,02	<0,02			
Diffufenican		<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,005	0,004					0,009	0,016	0,004	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002			
Dimethachlor OXA	???	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	0,306							<0,006	0,057	<0,006	<0,005	<0,005	<0,005		
MétaZélyphe		<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,199					0,036	0,06	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02			
Pendiméthaline																				0,002	<0,002	<0,002	<0,002		
Quinmerac		<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,008					<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002			
Oxadixyl	/	<0,002	0,002	0,002	0,002	<0,002	0,002	0,002	0,002	0,003	<0,002	<0,02				0,02	0,002	0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002			
Glyphosate		<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,034	<0,02	<0,02	<0,03	<0,02	<0,02	<0,02				0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02			
Butoxyde de Pipéronyle (PBO)		<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	0,008	<0,005	<0,005	<0,005					0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05			
Bentazone															0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02				
Terbutylazaine SYN 545666 - LM6		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/		0,15	0,096	0,079	0,044	0,07	0,073	<0,002		
Somme pesticides (<0,5 µg/l)		0,274	0,298	0,283	0,272	0,344	0,28	0,302	0,077	0,363	1,503	0,135	0,157	0,139	0,537	0,426	1,221	1,48	0,38	0,325	0,276	0,255			
N-Butylbenzenesulfonamide	/	0,1	<0,1	0,185	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,187	0,187	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1			
Chlorthaloni-M4/R471811	NON PERTINENT	0,025	1,3	1,4	1,4	1,6	1,5	1,2	1,6	<0,03	1,3	1,1	on command	on command	1,3	1,6	0,9	0,45	0,94	1,1	1,2	1,3			
Dimethachlor ESA	NON PERTINENT	0,007	0,053	<0,01	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	0,571	0,042	0,025	0,01	0,025	<0,005	0,193	0,176	0,06	0,025	0,017	0,007				
Dimethenamide ESA	NON PERTINENT	<0,005	0,007	<0,01	<0,005	0,005	<0,005	<0,005	<0,005	0,091	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	0,035	0,038	0,008	0,025	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005			
Dimethachlor CGA 369873	NON PERTINENT	0,044	0,139	0,095	0,027	0,053	0,053	0,061	0,04	0,044	0,392	0,175	0,192	0,072	0,104	0,057	0,212	0,145	0,108	0,117	0,093	0,071			
Dimethenamide OXA										<0,005	<0,005	0,021	<0,005	<0,005	<0,005	0,005	0,01	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005			
Metazachlore ESA	NON PERTINENT	0,02	0,09	0,01	<0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	<0,01	<0,01	0,85	0,05	0,05	0,02	0,03	0,25	0,29	0,09	0,05	0,04	0,03			
Metazachlore OXA	NON PERTINENT	<0,01	0,04	<0,01	<0,01	0,027	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	0,68	0,02	<0,01	<0,01	0,13	0,18	0,04	0,01	<0,01	<0,01	<0,01			
Metolachlor ESA	NON PERTINENT	<0,01	0,02	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	0,38	0,05	0,05	0,02	0,01	<0,01	0,11	0,16	0,05	0,03	0,02	0,01		
Metolachlor NOA 413173											<0,02	0,114	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,025	0,025	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02			
Metolachlor OXA	NON PERTINENT										<0,005	0,173	0,005	<0,005	<0,005	0,031	0,043	0,012	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005			
Nitrates mg/l	/	0,5	36,5	35,0	38,5	33,0	32,1	35,5	36,3	33	34,5	47,8	35,5	34,3	36,4	37,7	37	39,1	22,1	28	31,9	34	34,9		
Ammonium																				0,28					
Turbidité																									
COD																				0,9	0,5	3,2	1,4	0,7	0,5

Le tableau révèle une présence régulière de plusieurs substances actives et de leurs métabolites, malgré leur interdiction ou leur restriction progressive en Europe (comme l'atrazine, interdite depuis 2003, ou le chlorothalonil, interdit en 2020). Par exemple :

- L'atrazine et ses métabolites (atrazine-déséthyl-déisopropyl, desethyl-atrazine) sont détectés à chaque prélèvement, souvent à des concentrations proches ou supérieures à la limite de quantification (LQ), ce qui témoigne de leur persistance dans l'environnement.
- Les métabolites du chlorothalonil (notamment le R417888 et le R471811) présentent des concentrations élevées et récurrentes, quasiment toujours au-delà des seuils réglementaires.
- Le flufénacet et ses métabolites (ESA, OXA) montrent des pics de concentration très marqués (par exemple, 0,646 µg/l pour le Flufénacet ESA en octobre 2023) mais ponctuels, suggérant un usage intensif ou des conditions favorables à leur lessivage.

Les données mettent en évidence des pics de concentration pour plusieurs substances, souvent corrélés à des périodes de traitement ou de lessivage (automne/hiver) :

- Automne 2023 : Augmentation nette de plusieurs métabolites (Flufénacet ESA, MétaZachlore ESA, Métolachlore ESA, etc.), probablement liée aux épandages post-récolte ou aux premières pluies lessivant les sols.
- Printemps 2024 : Housse des concentrations de certains herbicides (ex. : Terbuthylazine, Diméthachlore), coïncidant avec les périodes de traitement des cultures.

Ce tableau illustre une contamination chronique et saisonnière des eaux par les pesticides et leurs métabolites, avec des risques avérés pour la qualité de la ressource. Cela souligne l'importance d'agir à la fois sur les pratiques agricoles, la protection des milieux et la surveillance, dans le cadre de la stratégie 2026-2030 de la Communauté de Communes.

2.2.2 Protection de la ressource

La zone d'alimentation de ce captage est intégrée au bassin d'alimentation des captages La Croisille 1 et 2, sur lesquels une animation agricole est actuellement en cours de déploiement.

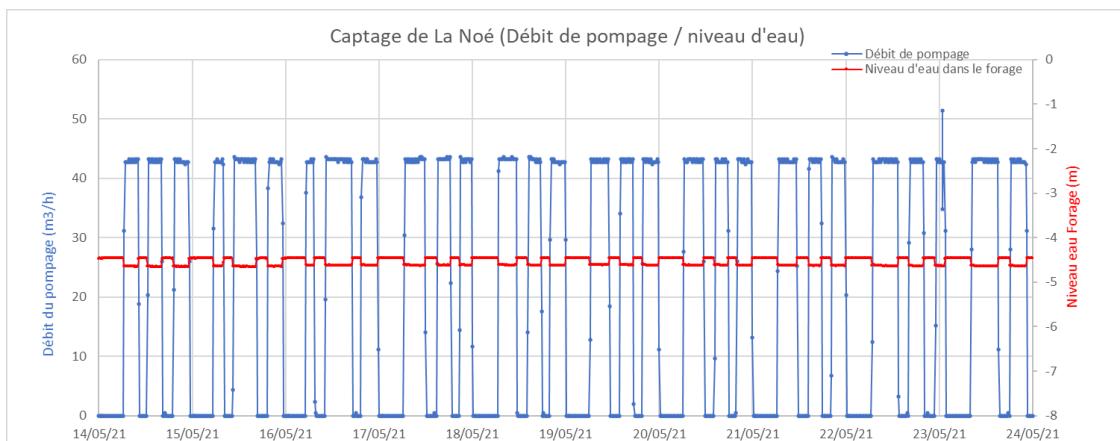
2.3. Captage de La Noé

Situé sur la commune de La Bonneville sur Iton, ce captage alimente 20% de la CCPC. Il est classé sensible au titre du Sdage 2022/2027.

2.3.1 Productivité :

La DUP du captage de La Noé autorise un débit de 60 m³/h mais celui-ci n'est utilisé qu'à 43 m³/h.

Le rabattement du niveau d'eau de ce captage est faible (environ 20 cm). Les premiers essais de pompage avaient estimé une production à 120 m³/h.



Le passage caméra réalisé en 2018 avait toutefois révélé des encroutements sur les crépines. Avant d'engager une éventuelle régénération, la Communauté de Communes réalisera un nouveau passage caméra afin de comparer l'état des crépines, ainsi que des pompages d'essai afin de déterminer le potentiel de production actuel.

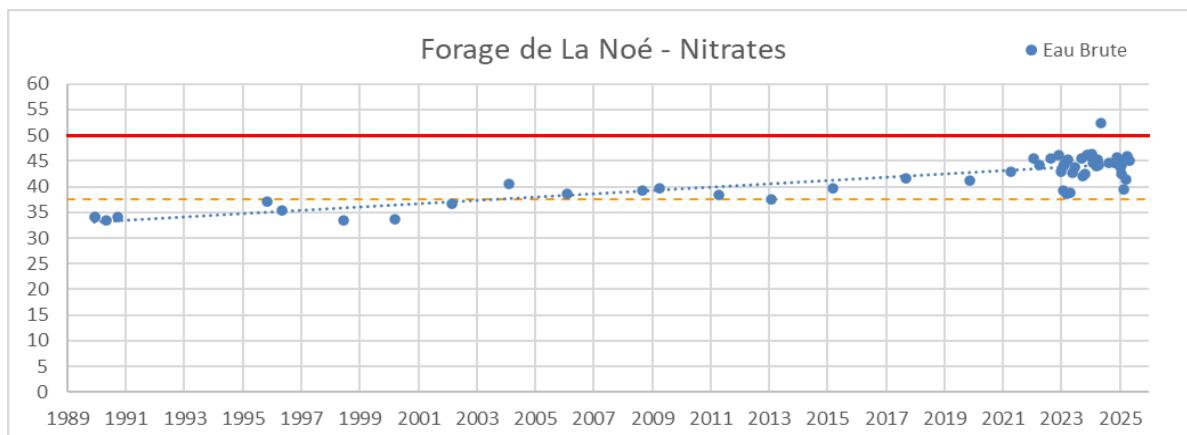
2.3.2 Qualité d'eau

Un suivi renforcé de la qualité de l'eau a été mis en place à compter de fin 2022.

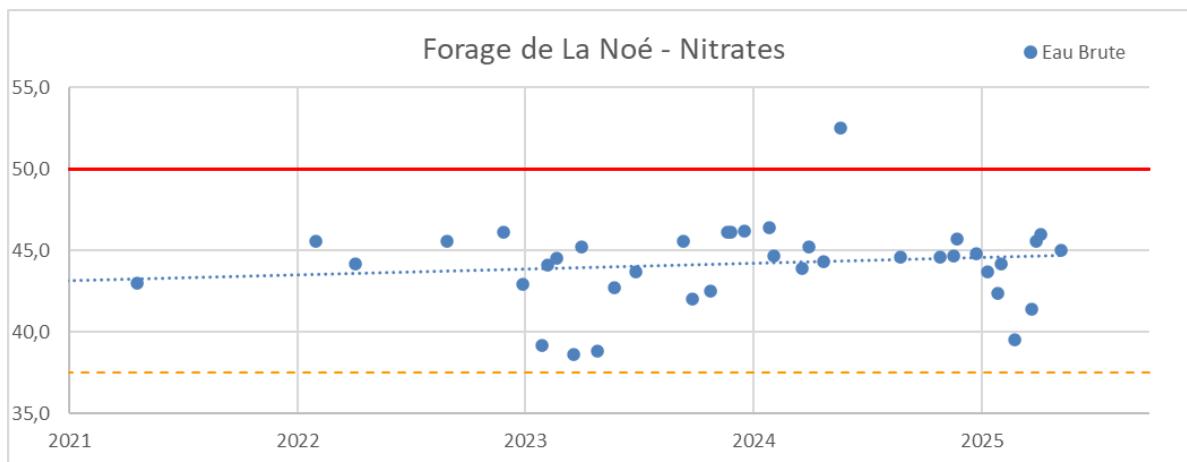
NITRATES

Ses teneurs en nitrate oscillaient autour de 40 mg/l depuis le début des années 2000. Depuis 2023, une hausse régulière est observée, avec des concentrations oscillantes entre 42 et 45 mg/L.

Données nitrates ARS et suivi renforcé :



La courbe ci-après zoomé sur la période 2022 - 2025 :



PESTICIDES

Le suivi renforcé mis en place depuis fin 2022 a mis en évidence une sensibilité aux pesticides.

Plusieurs métabolites de substances aujourd’hui interdites continuent d’être détectés, de manière régulière et parfois à des niveaux dépassant les seuils de potabilité :

- Le métabolite du chlorothalonil R417888 apparaît de façon continue depuis 2023 avec des concentrations comprises entre 0,11 et 0,19 µg/L.
- Les métabolites de la chloridazone (désphényle et méthyl-désphényle) demeurent également présents à des niveaux modérés mais réguliers.

Les résultats d’analyses réalisés sur la période 2022–2025 mettent en évidence plusieurs tendances significatives concernant la qualité de l’eau du captage de La Noé. Ces tendances confirment une pression diffuse ancienne mais persistante liée aux pesticides, ainsi qu’une tendance défavorable sur les nitrates, points nécessitant une vigilance accrue pour les années à venir.

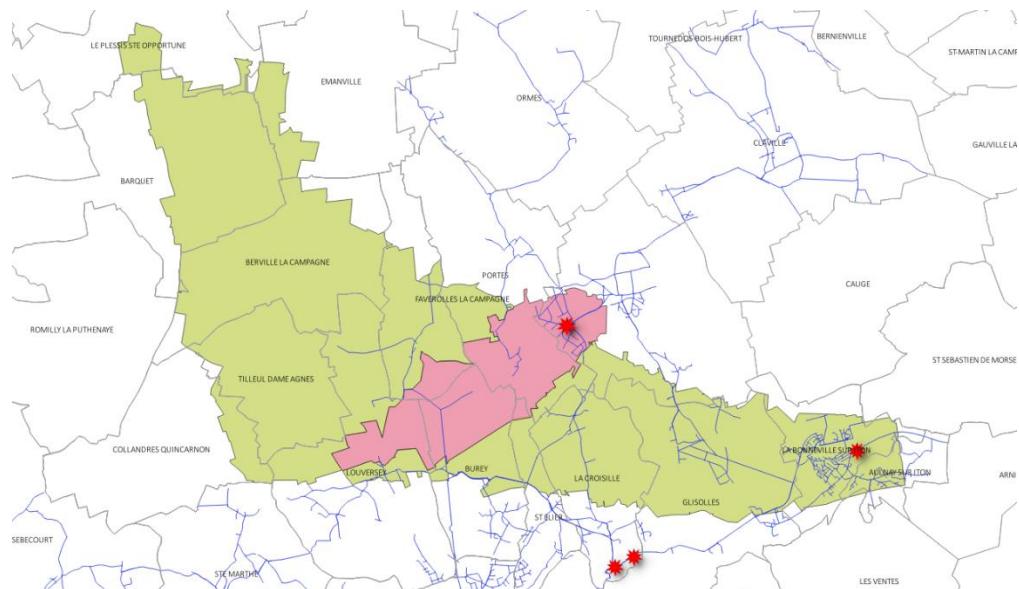
2.3.3 Délimitation BAC :

Une étude de délimitation et de cartographie de la vulnérabilité vis-à-vis des pollutions diffuses a été réalisée en 2012 par Explor-e et un programme d’action a été validé en 2013. Un programme d’action a été revu en 2018 puis à nouveau en 2024.

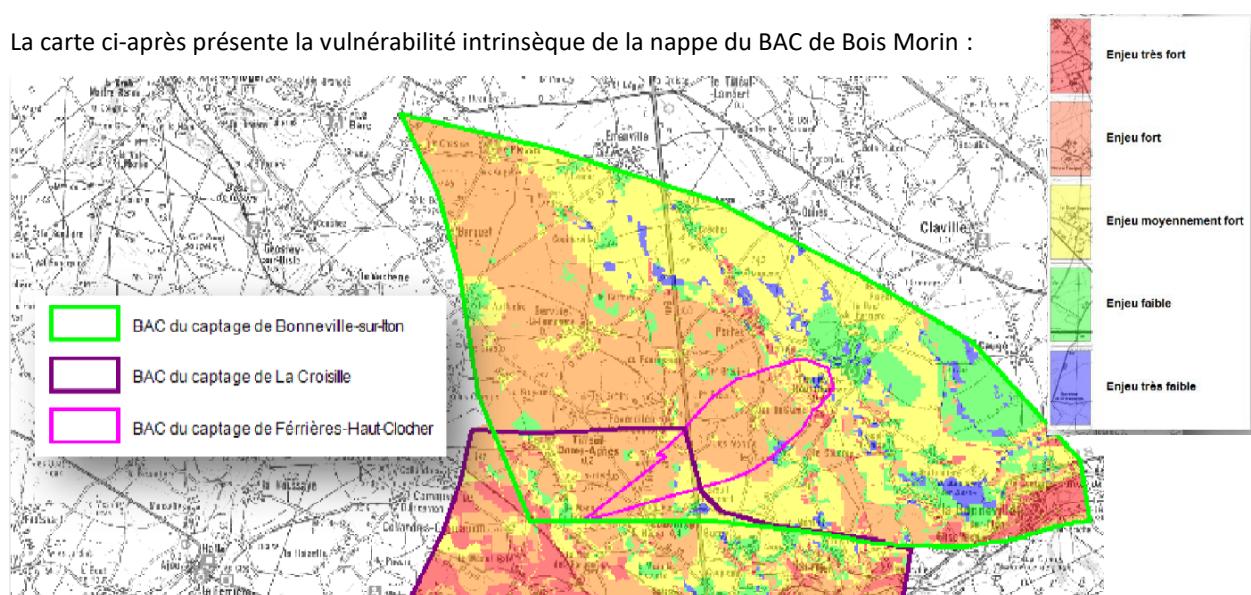
Les caractéristiques principales de ce bac sont les suivantes :

- Surface du ZAAC : 4 537 ha dont 730 ha représentant 16% pour la ZAAC de Bois Morin
- SAU : 3 469 ha dont 634 ha représentant 18% pour la SAU de Bois Morin
- Nombre d’agriculteurs total : 113

La délimitation du BAC de La Bonneville sur Iton est présentée ci-dessous :



La carte ci-après présente la vulnérabilité intrinsèque de la nappe du BAC de Bois Morin :



La figure suivante représente les parcelles agricoles sur la ZPACC du captage de La Noé d'après le RPG 2017 :

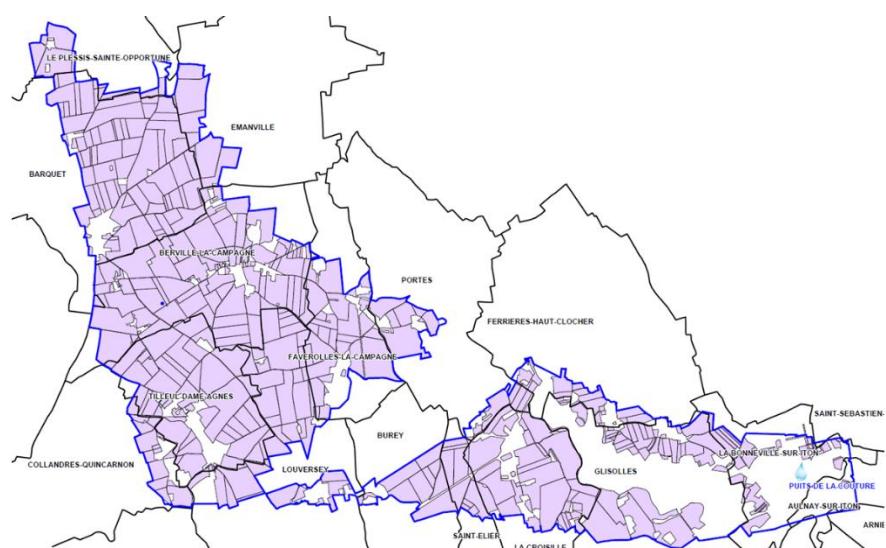


Tableau de bord – Actions agricoles

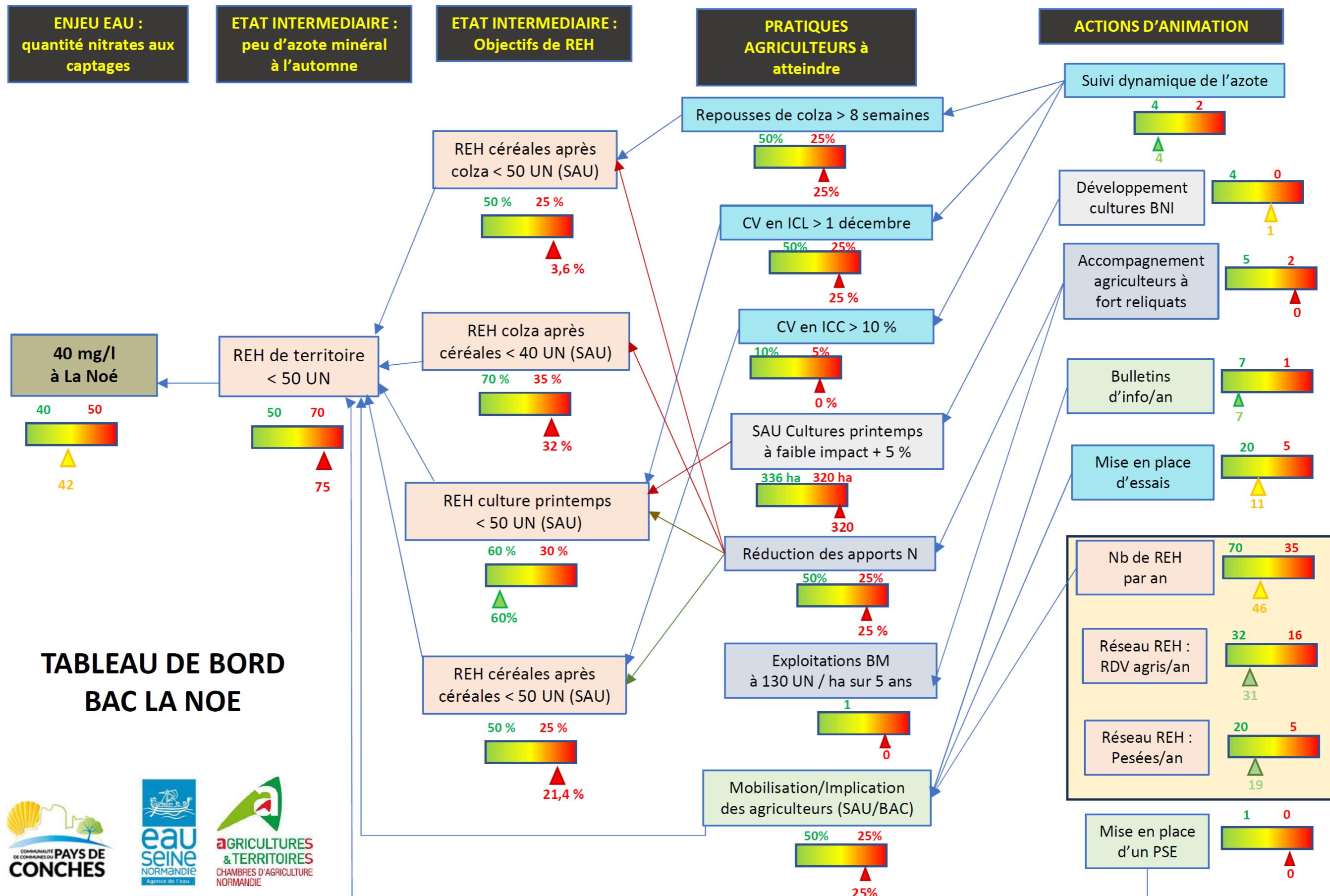


TABLEAU DE BORD BAC LA NOE



2.4. Captages de La Croisille

Situés sur la commune de La Croisille, deux captages sont présents F1 et F2. La Communauté de Communes a sollicité l'état pour leur classement en captages sensibles, une demande qui a désormais été validée.

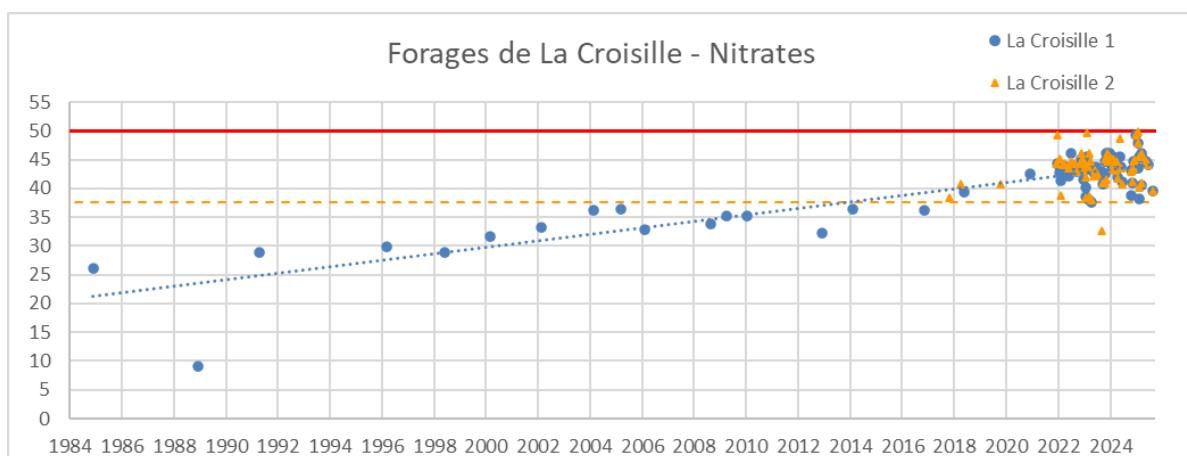
2.4.1 Qualité d'eau

Un suivi renforcé de la qualité de l'eau a été mis en place à compter de fin 2022.

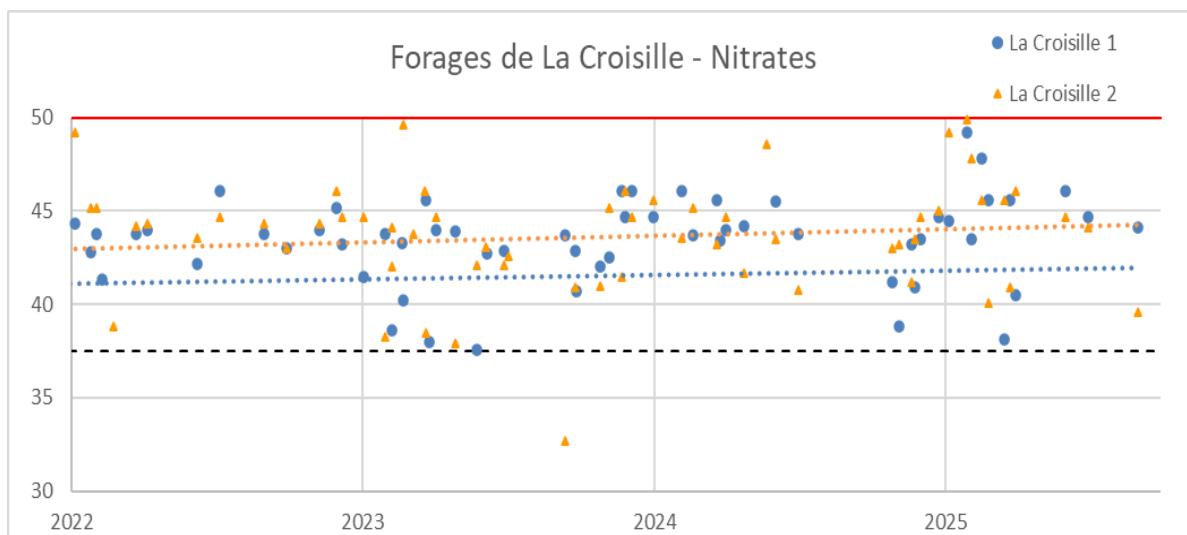
NITRATES

Depuis les années 1980, les concentrations en nitrates des forages F1 de La Croisille augmentent régulièrement. Depuis 2018, les teneurs dépassent fréquemment le seuil d'actions renforcées (37,5 mg/L) et approchent souvent la limite sanitaire de 50 mg/L.

Données Nitrates ARS et suivi renforcé :



La courbe ci-après zoomé sur la période 2022 - 2025 :



Les deux captages montrent des valeurs proches ce qui confirme que les deux forages répondent de manière similaire aux pressions du territoire.

PESTICIDES

Le suivi renforcé mis en place depuis fin 2022 a mis en évidence un cocktail important de pesticides et particulièrement lors des périodes pluvieuses

LA CROISILLE 1

	Classement Métabolite	LQ	29/12/2022	30/01/2023	22/02/2023	22/03/2023	28/04/2023	25/05/2023	29/06/2023	28/09/2023	27/10/2023	23/11/2023	22/03/2024	25/04/2024	23/05/2024	29/10/2024	21/11/2024	26/12/2024	30/01/2025	26/02/2025	26/03/2025		
Atrazine	/	0,002	<0,002	0,009	0,008	0,015	0,007	0,011	0,004	0,005	0,006	0,011	0,009	0,009	0,004	0,007	0,009	0,008	0,005	0,003	0,006		
Atrazine-2-hydroxy	/		<0,005	<0,005	0,006	<0,005	0,006	<0,005	0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	0,006	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005		
Atrazine désisopropyl			<0,005	<0,005	0,006	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005		
Atrazine-déséthyl-désisopropyl											0,08	0,1	<0,005	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	<0,03	
Desethyl-atrazine	/	0,002	<0,002	0,024	0,036	0,038	0,032	0,01	0,031	0,03	0,028	0,034	0,031	0,028	0,032	0,026	0,03	0,028	0,024	0,028	0,027		
Simazine	/	0,002	<0,002	0,003	0,004	0,006	0,004	0,004	0,008	<0,005	0,004	0,005	0,007	0,004	0,003	0,003	0,002	0,004	0,003	0,003	0,003		
Terbutylazine 2-hydroxy	/		<0,005	<0,005	0,009	<0,005	0,007	<0,005	0,007	0,008	0,008	0,007	0,007	0,009	0,01	0,01	0,006	0,005	0,007	0,008	0,007		
Chlороне	/	0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005		
Chlorhalonilsulphonic acid, R	PERTINENT		<0,02	0,12	0,11	0,11	0,13	0,05	0,16	0,14	0,15	0,12	ion command	ion command	ion command	ion command	0,07	0,18	0,13	0,16	0,2	0,15	
Chloridazone-desphényl	PERTINENT	0,05	0,09	0,1	0,11	0,1	0,11	0,06	0,12	0,09	0,14	0,11	0,09	0,11	0,12	0,12	0,11	0,1	0,07	0,09	0,1		
Chloridazone-méthyl-desphényl	PERTINENT	0,02	0,03	0,04	0,06	0,04	0,04	<0,02	0,04	<0,02	0,03	0,04	0,03	0,03	0,04	0,04	0,03	0,04	0,04	0,03	0,03		
Dichlorvos	/		<0,005	<0,005	0,011	<0,005		<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005		
Ethidimuron	/		0,013	<0,002	0,004	<0,002	0,002	<0,002	0,006	<0,002	0,002	<0,002	<0,002	<0,002	0,007	0,007	0,007	<0,002	0,004	0,007	0,004		
Terbutylazine SYN 545666 - LM6																		0,062	0,056	<0,025	0,056	0,072	0,064
Somme pesticides (<0,5 µg/l)			0,133	0,296	0,358	0,315	0,338	0,135	0,381	0,353	0,468	0,327	0,18	0,196	0,222	0,345	0,43	0,315	0,369	0,441	0,391		
N-Butylbenzenesulfonamide	/	0,1	77,2	42,5	14,5	8,21	0,31	33,7	<0,1	<0,1	<0,1	2,99	0,196	0,196	5,18	25,6	22,9	1,73	1,41	0,513			
Chlorhalonil-M4/R471811	NON PERTINENT	0,025	<0,03	0,62	0,99	0,77	0,91	<0,03	1	0,91	0,91	0,73	ion command	ion command	ion command	0,47	0,93	0,64	0,79	0,94	0,9		
Phénanthrène									0,006	<0,002	<0,002	<0,004	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002			
Diméthachlor ESA																		0,005	<0,002	<0,005			
Diméthachlor CGA 369873	NON PERTINENT	0,038	0,045	0,056	0,016	0,05	0,049	0,052	<0,002	0,045	0,059	0,071	0,086	0,044	0,028	0,042	0,043	0,052	0,056	0,072			
Nitrites mg/l			0,5	41,5	38,6	43,3	38,0	37,6	41,8	41,3	39,9	41,1	38	43,4	42	45,5	38,8	40,9	44,5	43,5	38,1	40,5	
NFU																0,24	0,21	0,34	0,56	0,13			

LA CROISILLE 2

	Métabolite	LQ	29/12/2022	30/01/2023	22/02/2023	22/03/2023	28/04/2023	25/05/2023	29/06/2023	28/09/2023	27/10/2023	23/11/2023	22/03/2024	25/04/2024	23/05/2024	29/10/2024	21/11/2024	26/12/2024	30/01/2025	26/02/2025	26/03/2025	
Atrazine (µg/l)	/	0,002	0,013	0,014	0,014	0,014	0,01	0,013	0,008										0,008	0,01	0,009	
Atrazine désisopropyl	/		0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	<0,005	0,005										0,005	0,005	0,005	
Atrazine-déséthyl-désisopropyl																						
Desethyl-atrazine	/	0,002	0,035	0,04	0,037	0,038	0,035	0,022	0,028													
Simazine	/	0,002	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,006													
Terbutylazine 2-hydroxy	/		<0,005	0,005	0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005													
Ethidimuron	/		<0,002	<0,002	<0,002	0,002	<0,002	<0,002	<0,002													
2,6-Dichlorobenzamide	/		<0,002	0,002	0,002	<0,002	<0,002	<0,002	<0,002													
Flufenacet ESA	/		<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005													
Glufosinate			<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02													
Glufosinate-ammonium			<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02													
Chlorhalonilsulphonic acid, R	PERTINENT		0,11	0,11	0,1	0,11	0,11	0,12	0,11										0,1	0,15	0,12	
Chloridazone-desphényl	PERTINENT	0,05	0,12	0,09	0,09	0,1	0,1	0,12	0,11										0,1	0,09	0,08	
Chloridazone-méthyl-desphényl	PERTINENT	0,02	0,03	0,03	0,04	0,04	0,04	0,03	0,03										0,03	0,02	0,03	
Terbutylazine SYN 545666 - LM6																		0,085	0,056	0,055	0,045	
Somme pesticides (<0,5 µg/l)			0,319	0,302	0,297	0,315	0,371	0,31	0,307									0,46	1,207	0,234	0,249	
N-Butylbenzenesulfonamide	/	0,1	<0,1	<0,1	0,128	<0,1	0,132	<0,1	<0,1									<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	
Chlorhalonil-M4/R471811	PERTINENT	0,025	0,72	0,79	0,79	0,76	0,75	0,69	0,72									0,76	0,75	ion command	ion command	
Diméthachlor CGA 369873	NON PERTINENT	0,037	0,053	0,048	0,017	0,05	0,043	0,049										0,047	0,042	0,043	0,051	0,061
Metazachlore ESA																					0,01	
Metolachlor OXA																						
Nitrites mg/l			0,5	43,1	38,3	49,6	38,5	37,9	42,1	42,1								41	41,5	43,2	41,7	48,6
NFU																	0,39	0,27	0,42	0,58	0,25	

Les deux captages présentent une contamination très similaire par les pesticides et leurs métabolites, confirmant une origine commune et une vulnérabilité partagée du bassin versant :

- L'atrazine et ses métabolites (déséthyl-atrazine, atrazine-déisopropyl) sont détectés de manière récurrente sur les deux sites, malgré l'interdiction de l'atrazine depuis 2003. Cela illustre la persistance environnementale de ces substances et de leurs produits de dégradation.
- Les métabolites Chlorothalonil (R 417888, R471811) : sont présents à des concentrations élevées et constantes, souvent supérieures à 0,1 µg/l, parfois proches de 1 µg/l pour le R471811.
- Les métabolites Chloridazone-desphenyl et methyl-desphenyl sont également détectés de manière régulière, avec des valeurs souvent supérieures à 0,05 µg/l, confirmant une pression agricole diffuse sur l'ensemble du secteur.

Les molécules atrazine, chlorothalonil et chloridazone font partie des substances phytosanitaires aujourd'hui interdites d'usage en raison de leurs impacts environnementaux.

2.4.2 Délimitation BAC :

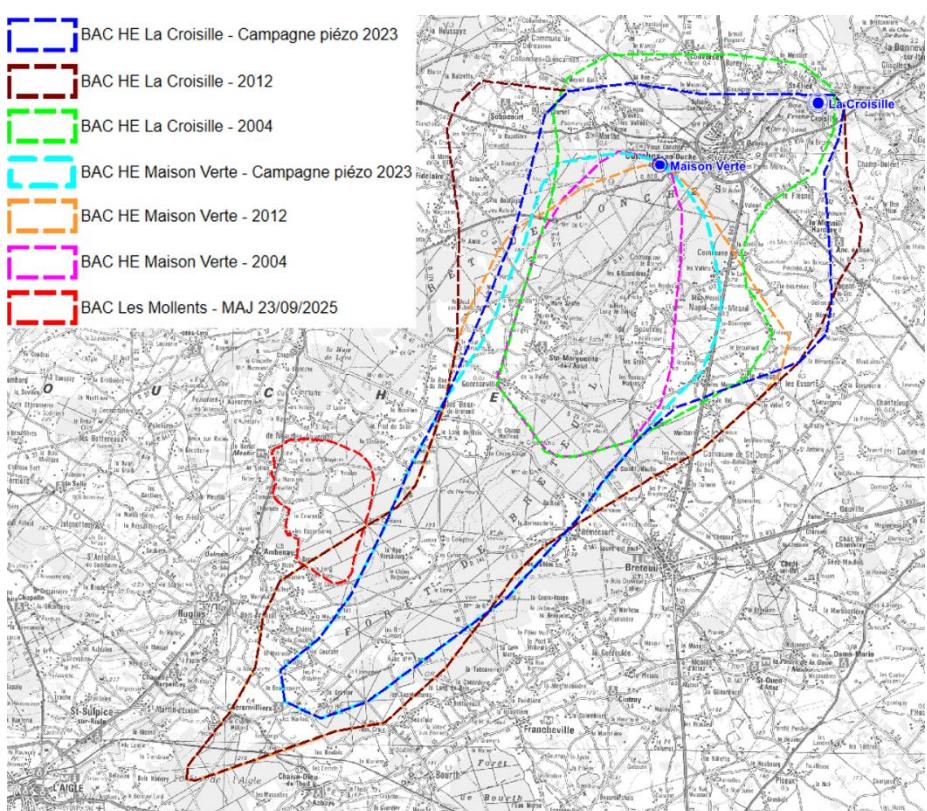
Une étude de délimitation et de cartographie de la vulnérabilité vis-à-vis des pollutions diffuses a été réalisée en 2012 par Explor-e.

Cette zone n'a pas fait l'objet de diagnostics agricole ni de programme d'action.

Les caractéristiques principales initiales de ce bac étaient les suivantes :

- Surface du ZAAC : 18 946 ha
- SAU : 6 409 ha
- Nombre d'agriculteurs total : 179
- Surface drainée : Non connue

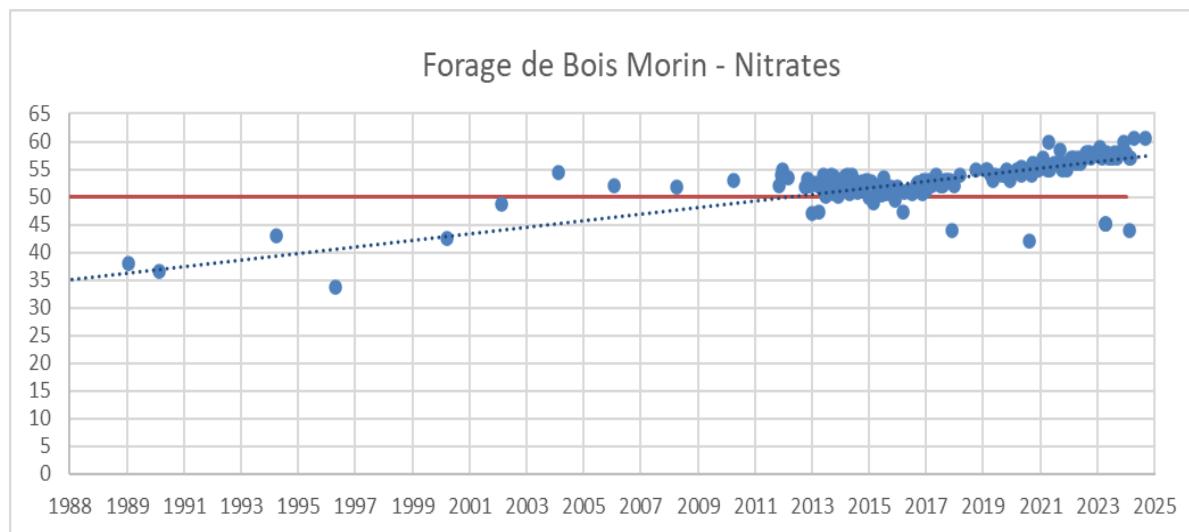
Cependant, les limites varient considérablement selon les niveaux piézométriques hauts ou bas. Une nouvelle campagne piézométrique a été réalisée, et la délimitation du périmètre est en cours de révision, avec une probable réduction de sa taille.



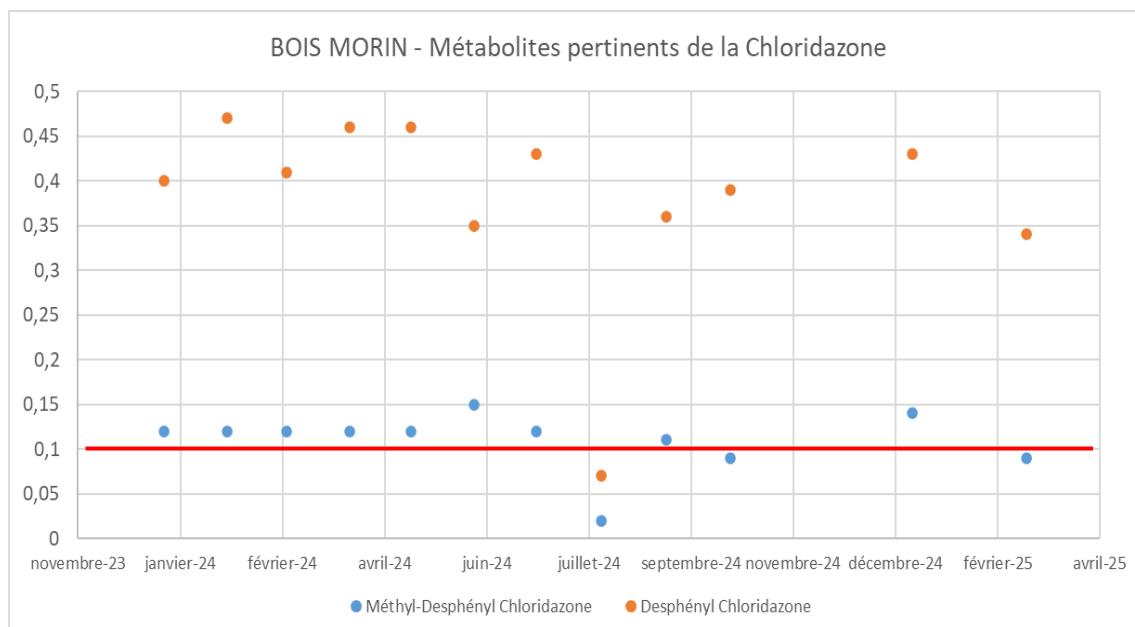
2.5. Captage de Bois Morin

Classé prioritaire au titre du Grenelle, ce captage bénéficie d'actions préventives depuis plus de dix ans, sous arrêté préfectoral. Malgré ces mesures, leur efficacité reste limitée : en 2025, les taux de nitrates dépassent les 60 mg/L et plus d'une trentaine de pesticides ou métabolites, dont certains encore utilisés, sont régulièrement détectés.

La courbe ci-dessous présente l'évolution des nitrates depuis 1988.



À titre d'exemple, le métabolite desphényl de la Chloridazone présente une concentration moyenne de 0,4 µg/L, soit quatre fois la norme autorisée.



De nombreux pesticides et métabolites sont observés dans l'eau du captage de Bois Morin.

La liste est présentée ci-après :

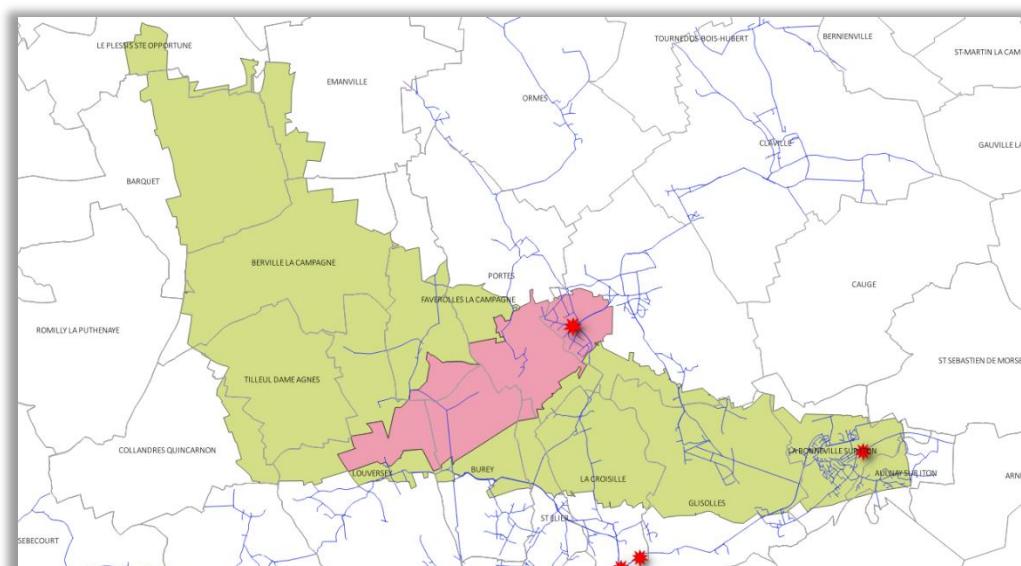
1	2 hydroxy-atrazine	20	MétaZachlore ESA (MetazCIEZA)
2	2,4 - MCPA	21	Oxadixyl
3	24 D	22	Prochloraz
4	Anthraquinone	23	Simazine
5	Atrazine	24	Terbutylazine
6	Atrazine désisopropyl (DIA)	25	Glyphosate
7	Atrazine déséthyl	26	AMPA
8	Bentazone	27	Chlorothalonil métabolite R471811
9	Biphényle	28	Méthyl-Diphényl Chloridazone
10	Chloridazone	29	Diphényl Chloridazone
11	Chlortoluron	30	Dichlorp-P
12	Désisopropyl-déséthyl-atrazine (DeDIA)	31	Dichlorpro
13	Diméthachlore CGA 369873	32	Mécoprop-p
14	Diméthachlore ESA (Dimet-ESA)	33	Silvex
15	Dinoterbe	34	Sulcotrion
16	Flufenacet ESA	35	Démeton SM
17	Delta - Hexachlorocyclohexane (HCH delta)	36	DBrom Ethn
18	Hydroxytherbutylazine (HydroxyTBA)		
19	Mécoprop		
20	MétaZachlore ESA (MetazCIEZA)		

Structurellement, ce captage, datant de 1950, nécessite des travaux de réhabilitation en raison d'un encroûtement ferro-carbonaté obstruant partiellement les perforations. Peu exploité en raison de sa non-conformité et de son faible périmètre de distribution, il n'a représenté que 1 % de la production totale de la Communauté de Communes en 2025.

Face à la dégradation généralisée de ses ressources, la Communauté de Communes doit engager sans délai des actions curatives pour garantir une eau conforme à la réglementation. Des investissements majeurs seront concentrés sur les captages les plus productifs.

Dans ce contexte, et alors que l'ensemble du territoire est désormais soumis à dérogation pour la distribution d'eau, la Communauté de Communes a sollicité le déclassement du captage de Bois Morin et le transfert du caractère « prioritaire » sur le captage de la Noé.

La zone d'alimentation du captage de la Noé couvrant intégralement celle de Bois Morin, les actions de protection de la ressource sera maintenues sur l'AAC actuelle de Bois Morin.



2.6. Captage de Champignolles

Situé sur la commune de Mesnil en Ouche, ce captage n'est pas classé sensible ni prioritaire.

Depuis les essais de pompage réalisé en 2018, le captage n'est plus en service pour plusieurs raisons : Lors de l'inspection, le tubage est en mauvais état et n'est pas étanche (infiltration importante dans la zone de rabattement), les crépines sont très encroutées (liées aux périodes d'arrêt) ce qui induit une productivité faible. De plus, lors du retrait des pompes, une plaque en acier est tombée et est restée coincée en travers de l'ouvrage ce qui complexifie la remise en place des pompes.

La remise en service de ce captage nécessiterait donc de lourdes investigations de réhabilitation voire la réalisation d'un nouveau forage. Ce captage présentait déjà une turbidité importante et des traces de pesticides. Au regard de la dégradation constatée sur l'ensemble des captages du département, il est probable que Champignolles ne fasse pas exception.

A ce jour, la Communauté de Communes ne souhaite pas engager de dépenses supplémentaires et ne prévoit pas de remettre ce captage en service à court terme.

2.7. Etat d'avancement des DUP

Tous les captages disposent d'une DUP. Un travail de l'établissement de l'ensemble des prescriptions restantes est en cours par la collectivité avec l'aide du Département.

2.8. Diagnostic des ouvrages

En mai 2018, les forages de La Noé, Maison Verte, Bois Morin et Champignolles ont fait l'objet de diagnostics, tandis que ceux de La Croisille 1 et 2 avaient été inspectés en mai 2016.

La présente stratégie prévoit donc réaliser le diagnostic décennal sur l'ensemble de ces captages.

3. OBJECTIFS DE QUALITE D'EAU VISES

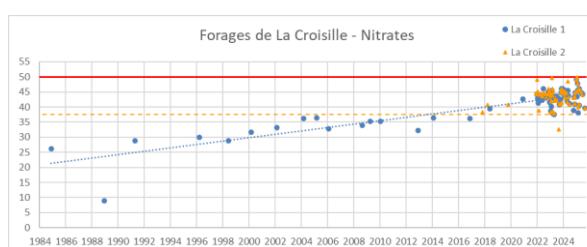
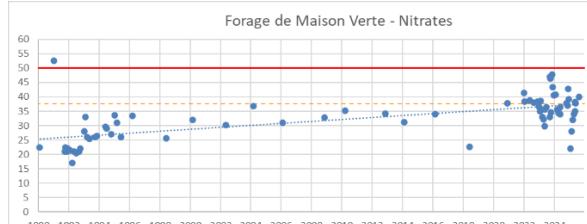
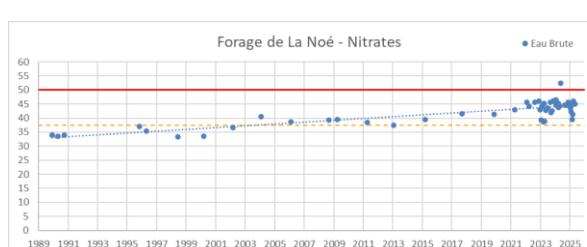
Le constat de l'analyse de la qualité montre que les paramètres « Nitrate » et « Pesticides » sont les paramètres les plus pénalisant sur le territoire.

3.1. Objectif Nitrate

L'objectif initial de la Communauté de Communes était de garantir une qualité d'eau distribuée conforme tout en limitant, autant que possible, le recours au traitement, en privilégiant la dilution. Cependant, le constat de la qualité de l'eau en 2024-2025 montre que cet objectif n'est pas atteignable. Au minimum, deux usines de traitement seront nécessaires pour fournir une eau conforme à la réglementation.

Pour le paramètre « Nitrate », l'objectif principal est de stabiliser les concentrations afin de pouvoir, par la suite, inverser la tendance actuellement à la hausse.

Le tableau ci-après synthétise les évolutions de la concentration en nitrates par site et met en parallèle les objectifs à atteindre.

	Evolution des nitrates depuis 1985	Objectifs
Forage de La Croisille		Stabiliser puis tendre vers des concentrations inférieures à 40 mg/l
Forage de Maison Verte		Revenir à des valeurs en dessous des 37,5 mg/l
Forage de La Noé (sensible)		Tendre vers une diminution du taux de nitrates pour revenir à des concentrations inférieures à 40 mg/l

3.2. Objectif « Produits phytosanitaires »

Une grande partie des pesticides quantifiés provient de produits de la famille des triazines, du chlorothalonil et la chloridazone, substances phytosanitaires aujourd’hui interdites d’usage en raison de leurs impacts environnementaux. Leurs résidus peuvent rester dans les nappes pendant des années à des décennies.

La présence persistante de molécules interdites dans l’eau des captages rappelle la nécessité d’agir en amont sur les substances encore autorisées et utilisées aujourd’hui, afin d’éviter de futures contaminations.

L’objectif du programme développé sur les AAC est donc centré sur **les molécules encore en usage** avec comme objectif la réduction des concentrations détectées.

Une attention particulière devra être portée sur les métabolites de pesticides avec la distinction des métabolites dit pertinent et non pertinent. Compte-tenu des stockages des pesticides dans les sols, des incertitudes liées à leur dégradation et la possibilité de retrouver leurs produits de dégradations, il s’agira d’être vigilant sur l’ensemble des molécules utilisées, qu’elles soient ou non retrouvées dans les eaux et quelle que soit leur concentration, et de rechercher avant tout une baisse globale des usages de produits phytosanitaires plutôt que des solutions de substitution.

L’objectif sera de rester en-dessous de 75% de la norme de potabilité pour les substances actives et leur métabolite pertinent et en-dessous de la valeur guide (ou Vmax si existante) pour les métabolites non pertinents.

Les objectifs suivants peuvent être cités, à savoir :

- Ne pas dépasser la norme de 0,1 µg/L par molécule ou métabolite pertinent,
- Ne pas dépasser la norme de 0,9 µg/L par métabolite non pertinent,
- Réduire la concentration de chaque molécule/métabolite pertinent pour arriver sous les 0,075 µg/L par molécule
- Ne pas dépasser la norme de 0,5 µg/L pour la somme des molécules (hors métabolites non pertinents)
- Réduire la concentration de la somme des molécules (hors métabolites non pertinents) pour arriver sous les 0,37 µg/L

3.3. Méthode

Le suivi de la qualité d’eau actuelle des captages est réalisé de différentes manières :

- Contrôle sanitaire de l’ARS
- Auto-contrôle de l’exploitant
- Suivi renforcé par CD27 pour le captage de Bois Morin
- Suivi renforcé mis en place par la CCPC sur les captages de La Noé, La Croisille 1 et 2 et Maison verte.

L’objectif est de réaliser un suivi poussé de la qualité d’eau et d’étudier les éventuelles corrélations entre la qualité d’eau, la pluviométrie, les exutoires actifs des drainages et le niveau de la nappe (les forages étant tous équipés de sondes de mesures piézo).

4. ACTIONS ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

La stratégie d'amélioration et de protection de la ressource est déclinée selon trois axes. Elle ne se limite pas aux seuls captages prioritaires au titre du Grenelle et sensible mais elle est étendue à l'ensemble des captages de la CCPC.

Ces 3 axes sont les suivants :

1. Volet qualitatif
2. Volet quantitatif
3. Animation agricole

La présente stratégie couvre la période 2026 – 2030.

4.1. Tableau présentant les moyens, les actions et les indicateurs à suivre

Les actions déclinées dans les tableaux suivants ont pour objectifs de permettre, à la Communauté de Communes du Pays de Conches, de contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'alimentation en eau potable de ses abonnés.

La Communauté de Communes souhaite s'inscrire dans le grand cycle de l'eau et travaillera en collaboration étroite avec le SMABI.

Objectifs	Enjeux	Actions de la CCPC	Territoire concerné			Indicateurs	Objectifs	Échéance					Aspect Financier / 5 ans	Répartition des dépenses / an					Financements		
			Maison Verte	La Noé	La Croisille			2026	2027	2028	2029	2030		2026	2027	2028	2029	2030	SUBV AESN		
1 VOLET QUALITATIF	Poursuite de la connaissance des forages et de leur nappe	1.1 Pompages d'essais pour les captages de la Noé et de Maison Verte	Mais Verte	La Noé	/	Débits critiques actuels à comparer aux débits initiaux et à ceux de la DUP	Amélioration du potentiel de production des captages de la Noé et de Maison Verte pour une meilleure répartition des volumes sur le territoire	27					50 000 €	/	50 000 €	/	/	/	80%	40 000 €	
		1.2 Diagnostic décennal des forages (2026 pour La Croisille et 2028 Pour La Noé et Maison Verte)	Mais Verte	La Noé	La Croi	Etat des crépines	Etablir l'état des ouvrages et identifier d'éventuelles dégradations		28				20 000 €	10 000 €	10 000 €	/	/	/	80%	16 000 €	
		1.3 Suivi de l'étude des volumes prélevables sur l'Ition portée par le SMABI	Mais Verte	La Noé	La Croi	Rapports Potentiel de la nappe	Prise en compte l'évolution des nappes phréatiques dans le contexte du changement climatique Amélioration de la connaissance de la nappe	26	27				/	/	/	/	/	/	/	/	
	Protection renforcé La Noé	1.4 Demande de transfert du caractère prioritaire du captage de Bois Morin vers La Bonneville	/	La Noé	/	Nouvelle ZPPAC Nouvel arrêté du programme d'actions	Continuer les actions préventives sur l'ensemble de la zone au titre du captage de La Noé	26					/	/	/	/	/	/	80%	/	
	Délimitation BAC La Croisille et Maison verte	1.5 Finalisation de la délimitation des BAC (La Croisille + Maison Verte)	Mais Verte	/	La Croi	Surface BAC Carte de vulnérabilité Délimitation BAC	Définir les zones futures des actions préventives	26					12 000 €	12 000 €	/	/	/	/	80%	9 600 €	
	Etude BAC Volet Agro La Croisille	1.6 Etude BAC Volet agricole	Mais Verte	/	La Croi	Diagnostics agricoles avec 50% SAU à minima Programme d'actions préventives défini sur le BAC de La Croisille et de Maison Verte	Mettre en place des actions préventives sur les captages de La Croisille et Maison Verte	26	27				80 000 €	30 000 €	50 000 €	/	/	/	80%	64 000 €	
	Amélioration de la connaissance de la qualité de l'eau des captages	1.7 Suivi renforcé de la qualité de l'eau du captage de La Noé, de la Croisille 1 et 2 et Maison Verte Bilan annuel de la qualité d'eau de tous les captages	Mais Verte	La Noé	La Croi	1 suivi renforcé (6/an) de La Noé (CD 27/AESN) 1 suivi renforcé de La Croisille 1 (6/an) et 2 (6/an) (CCPC) 1 suivi renforcé Maison Verte (6/an) (CCPC) 1 bilan qualité annuel de tous les captages (Marché à relancer pour être opérationnel fin 2026)	Identification des pollutions aux pesticides Chroniques des molécules supérieures au seuil	26	27	28	29	30	90 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	80%	72 000 €	
		1.8 Analyse des niveaux d'eau des forages Suivi de la pluviométrie sur les BAC de La Noé et La Croisille Corrélation des différents paramètres	Mais Verte	La Noé	La Croi	Bilan des niveaux d'eau de tous les captages Etude de corrélation Alerte en cas d'anomalie	Suivi du niveau des nappes et corrélation de l'évolution des nitrates et des phytos en fonction de la pluviométrie	26	27	28	29	30	20 000 €	5 200 €	3 700 €	3 700 €	3 700 €	3 700 €	80%	16 000 €	
	Amélioration des connaissances du territoire : Approfondissement du fonctionnement des drainages et amélioration de la connaissance des bêtoires des BAC de La Noé et La Croisille	1.9 Visite de terrain en période sèche et pluvieuse Quantification des exutoires de drainage Mise à jour de l'identification des bêtoires Amélioration de la connaissance de la vallée du Lesme	Mais Verte	La Noé	La Croi	Etude du territoire (Carte de drainage valorisée, Bêtoires recensées)	Identification des points singuliers pouvant impacter rapidement la ressource	27	28				Animation	/	/	/	/	/	/	/	
	PGSSE	1.10 Réalisation du PGSSE ressource	Tous les captages		Etude / Rapport		Protéger les ressources		27					40 000 €	/	40 000 €	/	/	/	80%	32 000 €
	Mise en place des prescriptions des périmètres de protection	1.11 Travail de la CCPC en partenariat avec le Département de l'Eure et l'ARS	Tous les captages		Liste des prescriptions et avancement de leur mise en œuvre				26	27				A ajuster en fonction du bilan	/	/	/	/	/	/	/
													Sous-total	312 000 €						Sous-total	249 600 €

Objectifs	Enjeux	Actions de la CCPC	Territoire concerné			Indicateurs	Objectifs	Gain estimatif m3/an d'eau	Échéance					Répartition des dépenses / an					Financements		
			Maison Verte	La Noé	La Croisille				2026	2027	2028	2029	2030	2026	2027	2028	2029	2030	Sous-total	Sous-total	Sous-total
									26	27	28	29	30								
2	VOLET QUANTITATIF	Réduction des fuites sur les réseaux de production et de distribution	2.1	Travail de surveillance et de recherche de fuites Suivi en continu des débits distribués par l'exploitant	Tout le territoire	- Rendement et ILP du réseau - Nombre de compteurs de sectorisation télégérés	- Rendement brut Objectif de 77 % en 2030	106 000 m3	26	27	28	29	30	Travail d'exploitant Dépenses intégrées au contrat de PS	/	/	/	/	/	40%	40 000 €
			2.2	Acquisition et Utilisation de pré-localisateurs de fuites	Secteurs Urbains	- Nombre de pré-localisateurs - Nombre de fuite localisé par ces équipements - Débit de nuit du secteur de leur implantation	- Localiser la fuite dès son apparition - Minimiser les volumes perdus grâce à l'augmentation de la rapidité de localisation des fuites		26	27	28	29	30	100 000 €	/	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €		
			2.3	Réparation des fuites	Tout le territoire	- Nombre de fuite réparée - Rapidité d'intervention	- Identifier, localiser et réparer les fuites dans les meilleurs délais afin de réduire les volumes d'eau perdus identifiés		26	27	28	29	30	Travail d'exploitant Dépenses intégrées au contrat de PS (Moyenne de 54 000 € de 2022 à 2024)	54 000 €	54 000 €	54 000 €	54 000 €	54 000 €		
			2.4	Mise en place d'un programme pluriannuel de renouvellement des conduites fuyardes	Ciblés sur les secteurs fuyards	- Linéaire de conduite renouvelée - Montant engagé annuellement - Volumes d'eaux "économisés" - Evolution du rendement	- Prévisionnel de 200 000 € / an (hors subvention) - Augmenter le rendement de manière pérenne et baisser des volumes prélevés		26	27	28	29	30	2 000 000 €	300 000 €	400 000 €	500 000 €	400 000 €	400 000 €	40%	800 000 €
		Amélioration de la relève des volumes consommés et perdu chez les abonnés	2.5	Déploiement d'un dispositif de télérelève	Territoire à définir	- Etude de faisabilité du déploiement (2027) - % d'abonnés en télérelève - Nombre d'information client pour fuite après compteurs / an	- Augmenter le rendement avec connaissance du rendement instantané - Minimiser les volumes de fuite en privé et les dossiers Loi Warsmann qui sont aujourd'hui à 36 000 m3/an - Information des abonnés au quotidien de leur propre consommation (maîtrise individuelle alors possible) - Aide à la sensibilisation	36 000 m3		27	28	29			215 000 €	/	20 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	
			2.6	Sensibilisation par les tarifs - Maintien tarif progressif et augmentation du prix de l'eau	Tous les abonnés	- Maintien voir ajustement de la tarification progressive actuellement en place (Etude d'une tarification sociale)	- Baisse des consommations - Baisse mécanique des consommations fonction de l'augmentation de la facture d'eau (+15% augmentation prix de l'eau)	12 000 m3	26	27	28	29	30	/	/	/	/	/	/		
			2.7	Distribution de kit économiseurs eau en lien avec le PCAET	20% des abonnés	- % de kits fournis	- Baisse des consommations - Sensibilisation des abonnés à la nécessité de la réduction de la consommation	12 000 m3	26	27	28	29	30	20 000 €	/	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	50%	10 000 €
		Réduction auprès des gros consommateurs, HLM et bâtiments publics	2.8	Actions de communication / sensibilisation en lien notamment avec le PCAET	Tous les abonnés	- Communication via la facture - Communication via le site internet - Autre à définir	- Sensibiliser / faire réduire les consommations en eau - Mise à jour du site internet sur les actions de sobriété à destination des abonnés	Non quantifiable	26	27	28	29	30	2 500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €		
			2.9	Audit des gros consommateurs Audit des consommations et des équipements « eau » des bâtiments publics de tout le territoire de la collectivité Travail sur l'individualisation des collectifs groupés HLM Étudier la mise en place de projets de réutilisation d'eaux non conventionnelles : Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT), eaux de vidange de piscine.	Ciblés sur qq consommateurs	- Nombre de visite prévue - NB consommateurs - NB commune - Estimations fines des volumes pouvant être économisés - Volume en REUT	- Baisse des consommations - Sensibilisation	3 000 m3		27	28				15 000 €	/	/	5 000 €	5 000 €	5 000 €	80%
		Mise en place de réserves d'eaux pluviales pour remplacement de l'utilisation d'eau potable dans des usages autres qu'alimentaire (action incluse au CRTE)	2.10	Démarche initiée aux bâtiments communaux et communautaires Réflexion à mener quant à l'élargissement de cette politique aux habitants de la CCPC Imposer des cuves de récupération d'eaux de pluies via les permis de construire	Ciblés sur qq bâtiments publics	- Nombre de réserves installées - Nombre de permis délivré avec cuve de récupération d'eaux de pluie	- Baisse des consommations	Peu significatif en terme de volume	26	27	28	29	30	Pris en charge par le budget général	/	/	/	/	/		
															169 000	Sous-total	2 406 500 €	Sous-total			862 000 €

	Objectifs	Enjeux	Actions de la CCPC	Territoire concerné			Indicateurs	Objectifs	Échéance					Aspect Financier / 5 ans	Répartition des dépenses / an					Financements	
				Maison Verte	La Noé	La Croisille			2026	2027	2028	2029	2030		2026	2027	2028	2029	2030	Subv AESN /an + CA	
				/	/	La Croisille			2026	2027	2028	2029	2030		2026	2027	2028	2029	2030	Subv AESN /an + CA	
3	Amélioration de la qualité de l'eau	Focus La Croisille	3.1 Mise en place d'une animation sur le captage de La Croisille pour la mise en œuvre du programme d'action (1 ETP)	/	/	La Croisille	Bilan 1ère année de suivi	Mettre en place des actions préventives sur les captages de La Croisille et Maison Verte	26	27	28	29	30	225 000 €	25 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	80% 180 000 €	
			3.2 Intégration des actions préventives sur La Croisille/ Maison Verte à la stratégie de la protection de la ressource	/	/	La Croisille	Rapport stratégie mis à jour Délibération de la révision de la stratégie	Amélioration de la protection de la ressource			28			3 000 €	/	/	3 000 €	/	/		
		Raisonnement des intrants (fertilisants, phytosanitaires ...)	3.3 Animer et développer les réseaux reliquats	/	La Noé	/	Nombre de parcelles suivies ; Nombre d'agriculteurs suivis ; % de SAU des parcelles suivies	La Noé : Développement du réseau : 60 parcelles et 40 agriculteurs	26	27	28	29	30	CD27	/	/	/	/	/	53 350 €/an AESN 8 700 € CA	
			3.4 Réduire l'impact des principales successions	/	La Noé	/	Pourcentage de parcelles par succession avec REH < 50 UN	Céréales suivies de colza : 70 % de parcelles avec REH < 40 UN et objectif de REH moyen de < 50 UN Céréales suivies de cultures de printemps : 60 % de parcelles avec REH < 50 UN et objectif de REH moyen de < 50 UN Colza suivie de céréales : 50 % de parcelles avec REH < 50 UN et objectif de REH moyen de < 50 UN Céréales suivies de blé : 50 % de parcelles avec REH < 50 UN et objectif de REH moyen de < 50 UN Projet Désherb'O : travail avec la conseillère Chambre d'agriculture pour intégrer un objectif de réduction des REH à l'objectif du projet de réduction des herbicides.	26	27	28	29	30	Animation CA27 (87 000 €/an pour 1 ETP (prestation CA))	Animation CA27 87 000 €/an pour 0,5 ETP (prestation CA)					62 % AESN 28 % CCPC 10 % CA	
			3.5 Améliorer l'efficacité des repousses de colza	/	La Noé	/	Nombre d'agriculteurs concernés ; SAU colza concernée / SAU colza du BAC	50 % des surfaces en colza avec des repousses présentes plus de 8 semaines ou REH < 40 UN.	26	27	28	29	30	Animation CA27	Animation CA27						
			3.6 Améliorer l'efficacité des Couverts végétaux sur Intercultures longues (ICL)	/	La Noé	/	% de parcelles en ICL avec couvert végétal multi-espèces (3 espèces minimum) ; % de parcelles en ICL présentes > 1er décembre ; % de parcelles en ICL à REH<40 UN	100 % des surfaces en ICL avec couverts multi-espèces présentes après le 1er décembre ou à REH < 40 UN	26	27	28	29	30								
		Raisonnement des intrants (fertilisants, phytosanitaires ...)	3.7 Mettre en place des couverts végétaux sur Intercultures courtes (ICC)	/	La Noé	/	% de parcelles en ICC avec couvert végétal multi-espèces (3 espèces minimum) ; % de parcelles en ICC avec couvert végétal multi-espèce et REH < 50 UN * SAU engagée * Moyennes des REH sur les parcelles couvertes * suivi d'évolution de l'azote	10 % des successions en ICC avec couverture végétale -> étudier l'intérêt de la succession lin/colza pour limiter les REH derrière lin notamment en coordination avec le conseil technique Chambre d'agriculture (projet Désherb'O). Suivi dynamique de l'azote sur 4 parcelles	26	27	28	29	30	96 000 € + Animation CA27	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	80% 76 800 €	
			3.8 Introduire des cultures de printemps à faible niveau de reliquats	/	La Noé	/	% de SAU du BAC en cultures de printemps à faible niveau de reliquats *. SAU en cultures de printemps à faible niveau de reliquats	Augmentation de 5 % de SAU du BAC en cultures de printemps à faible niveau de reliquats par rapport à la base 2023 (RPG 2023) -> poursuivre le travail de développement de la filière chanvre technique entamé en 2025 ; -> explorer la piste de l'association lentille/cameline en culture de printemps ; -> poursuivre et mettre en action l'étude de création d'une filière BNI/Bois énergie avec les collectivités partenaires.	26	27	28	29	30	Animation CA27	Animation CA27						
			3.9 Piloter l'azote	/	La Noé	/	La Noé : Nbre d'agriculteurs sans outil de pilotage reconnu ; SAU concernée ; Pesée entrée et sortie d'hiver sur colza, à généraliser ; 1 parcelle suivie par tranche de 30 ha sur le BAC	La Noé : 100 % des agriculteurs du BAC avec pilotage de l'azote ; 100 % des parcelles de colza avec pesée en entrée et sortie d'hiver ; 1 parcelle suivie en pilotage de l'azote par tranche de 30 ha sur le BAC	26	27	28	29	30	Animation CA27	Animation CA27						

Objectifs	Enjeux	Actions de la CCPC	Territoire concerné			Indicateurs	Objectifs	Échéance					Aspect Financier / 5 ans	Répartition des dépenses / an					Financements			
			Maison Verte	La Noé	La Croisille			2026	2027	2028	2029	2030		2026	2027	2028	2029	2030				
3	Amélioration de la qualité de l'eau	Raisonnement des intrants (fertilisants, phytosanitaires ...)	3.10	Accompagner individuellement les exploitants des réseaux reliquats avec REH élevés	/	La Noé	/	Nombre d'agriculteurs suivis ; SAU des exploitations suivies ; Diminution de REH par exploitation	REH exploitation à 50 UN (objectif intermédiaire à 60 UN en 2026)	26	27	28	29	30	Animation CA27	Animation CA27					80% SUBV AESN /an + CA	
			3.11	Impliquer les agriculteurs	/	La Noé	/	Nombre d'agriculteurs participants aux réunions ; Nombre d'agriculteurs impliqués dans des actions ; % de la SAU impliquée dans le Plan d'actions	La Noé : > 50 % des agriculteurs et SAU du BAC impliqués	26	27	28	29	30	Animation CA27	Animation CA27						
			3.12	Etude de préfiguration des PSE à l'échelle du BAC de La Noé	/	La Noé	/	Etude	Adapter l'outil PSE et à la volonté politique Définition d'un enveloppe budgétaire annuelle	27					40 000 €	/	40 000 €	/	/	/		
			3.13	Mise en place d'un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)	/	La Noé	/	Nombre d'agriculteurs impliqués dans le PSE % de la SAU du BAC impliquée dans le PSE.	100 % des agriculteurs et SAU du BAC impliqués -> Suivre l'évolution du projet COVALO et y porter les objectifs de qualité d'eau pour appuyer le dispositif PSE pour La Noé.	26	27	28	29	30	Prestataire à définir Montant inconnu à ce jour	/	/	/	/	/		
		Poursuite de l'animation et de ses actions	3.14	Rencontrer tous les élus municipaux de l'AAC de La Noé	/	La Noé	/	Nb de communes rencontrées Nb élus sensibilisés	100% LA BONNEVILLE	26	27	28	29	30	Animation CA27	Animation CA27						
			3.15	Promouvoir l'animation BAC & échanger avec les autres acteurs de conseils agricoles	/	La Noé	/	Nb de participants Nb de structures représentées	Organisation d'actions collectives et développement de synergies avec les organismes agricoles Préparation et Animation d'un COTECHN (réunion de travail, démonstration de matériel, tour de plaine...) avec GDA, CETEA, ferme DEPHY, BN, CUMA, coopératives, négocios, ...	26	27	28	29	30	Animation CA27	Animation CA27						
			3.16	Accompagnement individuel des agriculteurs dans leur demande d'aide : Aides aux investissements auprès des différents financeurs (implantation de haies, désherbagés mécaniques, filière miscanthus...), MAEC, PSE	/	La Noé	/	Nb d'agri et type d'aide demandée	Participation Etude faisabilité CD27 Etude préalable à un PSE Participation à la conception du projet COVALO (indicateurs, PSE)	26	27	28	29	30	Animation CA27	/	/	/	/	/		
			3.17	Poursuivre la communication avec les agriculteurs, les institutionnels, les prescripteurs	/	La Noé	/	Nb d'agriculteurs sensibilisés Nb courrier/mail	7 bulletins / an	26	27	28	29	30	Animation CA27	Animation CA27						
			3.18	Organisation de journées techniques pour les agriculteurs	/	La Noé	/	Nb de journées techniques Nb d'agriculteurs participants % SAU représentative sur le territoire du CTEC Iton	2 Journées thématiques / an	26	27	28	29	30	Animation CA27	Animation CA27						
			3.19	Mise en place et pilotage des actions	/	La Noé	/	Nb de participations aux journées d'échanges sur le territoire Nb de réunions et rencontres	Développer les échanges et partages avec les animateurs BAC 27 et Normandie	26	27	28	29	30	Animation CA27	Animation CA27						
		Stratégie de la protection de la ressource	3.20	Mise à jour de la stratégie	Tout le territoire			Bilan stratégie Rédaction d'un nouveau rapport						30	15 000 €	/	/	/	/	15 000 €	80% 3 000 €	
													Sous-total	466 000 €						Sous-total	353 850 €	

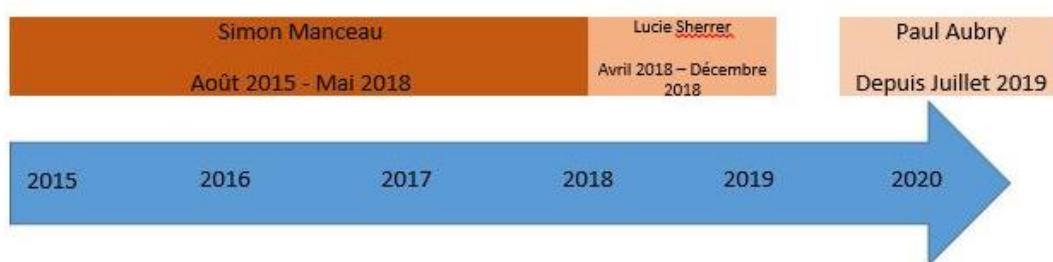
5. IDENTIFICATION DES MOYENS D'ACTIONS

Avec cette stratégie, la Communauté de Communes entend poursuivre ses actions de protection déjà engagées et élargir son plan d'action à plus de captages.

5.1. Moyens d'actions

5.1.1 - *Moyens d'animations*

Depuis 2015, la Communauté de Communes assure l'animation du BAC de Bois Morin puis de La Noé en régie :



En 2022, l'animation a été confiée à la chambre d'agriculture.

Cette cellule d'animation mène l'ensemble des actions des programmes d'actions définis et dirige les actions extérieures agricoles tel que la réalisation des reliquats en partenariat avec le Département de l'Eure et l'AESEN. L'animation a également en charge le suivi des analyses d'eaux brutes des captages ainsi que le volet communication auprès de l'ensemble des acteurs locaux.

Les actions évolueront en fonction des résultats obtenus sur chaque AAC et en fonction des besoins de la Communauté de Communes sur l'ensemble de ses captages.

Le captage de La Croisille connaît depuis 2017 une nette dégradation de la qualité de son eau, notamment sur le paramètre nitrate. La Communauté de Communes prévoit donc de mettre en œuvre des actions préventives de protection, qui bénéficieront également au captage de Maison Verte, situé dans le même bassin d'alimentation. La cellule d'animation devra évoluer pour accompagner ces mesures, un aspect qui a été intégré tant sur le plan technique que financier dans la présente stratégie.

La mise en place éventuelle d'un PSE nécessitera un engagement significatif en temps et en ressources. La coordination des actions, le suivi des exploitations agricoles, l'organisation de réunions et la réalisation de visites de terrain demanderont une présence régulière et soutenue. Cela impliquera de repenser la cellule d'animation, avec un animateur dédié en régie, afin d'assurer le pilotage opérationnel du programme et le suivi efficace de l'ensemble des mesures prévues.

La Communauté de Communes prévoit le recrutement d'un animateur en régie à mi-temps pour l'AAC de la Croisille.

5.1.2 - *Moyens pour les actions externes*

Pour tous les thèmes d'actions qui nécessitent des prestataires extérieurs tel que pour les thématiques d'améliorations de la connaissance et de la gestion économe de la ressource en eau, la Communauté de Communes recruterà des prestataires extérieurs via des consultations régies par le code de la commande publique.

La Communauté de Communes proposera des ateliers participatifs ainsi que des actions de sensibilisation.

5.2. Budget

L'ensemble des actions proposées sont valorisées financièrement. La synthèse par thématique est présentée ci-après.

Le tableau ci-dessous prend comme hypothèse une subvention de 40% du montants des travaux de renouvellements de conduites dits fuyards :

	Total 5 ans	Total moyenné sur 1 an	Partie Financée (AESN, CRAN)/ an	Reste à Charge CCPC /an	Impact annuel du reste à charge de la CCPC (hyp 800 000 m3 vendus)
1 VOLET QUALITATIF	312 000 €	62 400 €	49 920 €	12 480 €	0,016 €
2 VOLET QUANTITATIF	2 406 500 €	481 300 €	172 400 €	308 900 €	0,386 €
3 Amélioration de la qualité de l'eau	466 000 €	93 200 €	70 770 €	22 430 €	0,028 €
Total	3 184 500 €	636 900 €	293 090 €	343 810 €	0,430 €
	<i>Répartition</i>		46,0%	54,0%	

Le montant envisagé alloué à la protection de la ressource de 2026 à 2030 est donc évalué à environ 3 184 500 € soit une moyenne de 637 000 € par an.

5.3. Impact sur le prix de l'eau

Hors taxes diverses, le prix de l'eau potable de la Communauté de Communes en 2025 est le suivant :

- Part variable :
 - 1 à 90 m³ = 0,86 €/m³
 - 91 à 400 m³ = 1,45 €/m³
 - > 400 m³ = 1,61 €/m³
- Part fixe : 65,96 € / an

Soit un coût moyen de 1,54 €/m³ pour une facture de 120 m³.

Avec un volume vendu d'environ 800 000 m³/an, les recettes de la Communauté de Communes sont de l'ordre de 1 2320 000 €/an.

Le reste à charge calculé précédemment de 342 810 € représente plus de 27,9 % du budget de la CCPC. L'impact au prix du mètre cube est présenté ci-après :

Hyp 40% sur TX Fuyard			
Pour 636 900 € de dépenses /an	Volume annuel vendu aux communes	Impact sans tenir compte des subventions	Impact annuel du reste à charge de la CCPC
Coût au m3	800 000 m3	0,80 €/m3	0,430 €/m3

Pour un volume annuel vendu de 800 000 m³, le coût au mètre cube de la part actuellement payée par la Communauté de Communes pour les actions de la présente stratégie de la protection de la ressource est de 43 ct €. Elle serait de 80 ct € sans les subventions.

6. VALIDATION

Cette stratégie de la protection de la ressource a été délibérée à l'unanimité/à la majorité par le Conseil Communautaire le 08 décembre 2025.

Cette stratégie n'est pas figée. Elle constitue un guide qui peut évoluer au gré de l'évolution de la Communauté de Communes, de l'expérience acquise et des décisions qui seront prises à l'issue des différentes études en cours ou à venir. Celle-ci sera révisée en 2030.